

POUR L'ANARCHO-SYNDICALISME

: Contre toutes les dominations

Guillaume Goute

27 mai 2016

Table des matières

Face à l'offensive générale contre nos vies, par où (re)commencer ?	3
Une offensive antisociale à marche forcée	5
La machine antiterroriste à l'assaut des libertés	7
Où est passée la conscience de classe ?	9
Notre futur est peut-être derrière nous	11
L'anarcho-syndicalisme : un outil, une finalité	12
La primauté du syndicat	13
L'impératif paysan	15
Dépasser le seul cadre du travail et de l'entreprise	16
Les flics ne seront jamais des camarades	18
L'organisation anarchiste spécifique	20
L'anarcho-syndicalisme comme finalité	21
La rébellion zapatiste en exemple	23
La pratique anarcho-syndicaliste	25
Un syndicalisme à bases multiples	26
L'action directe : des grèves aux sabotages	28
En finir avec la morale laborieuse	30
Les structures syndicales comme territoires autonomes	31
S'organiser pour affronter l'État	33
Quel syndicat pour les anarcho-syndicalistes aujourd'hui ?	35
Rompre l'isolement : vers une nouvelle internationale ?	37

**Face à l'offensive générale contre nos
vies, par où (re)commencer ?**

Rapport social fondé sur les relations de domination et d'exploitation de l'homme par l'homme, le Capitalisme régule l'ensemble de la vie sociale, codifie les relations entre les individus dans la société, et ce bien au-delà de la seule sphère économique et du monde sinistre de l'entreprise. De fait, les dominations qu'il engendre et celles, lui préexistant, qu'il perpétue sont multiples. Pour qui aspire à le détruire et à construire sur ses ruines une émancipation réelle, fondée sur des relations sociales nouvelles garantissant l'égalité, l'auto-nomie et la liberté, la tâche paraît donc immense et l'ambition à avoir proche de la démesure. D'autant qu'en ce début de XXIe siècle l'horizon des possibles révolutionnaires semble bouché ; désespérément bouché.

Une offensive antisociale à marche forcée

En France, les mouvements sociaux sont désormais rares, voire, depuis quelques années, quasi inexistantes. Quoi de bien valable depuis l'échec de la mobilisation contre la réforme des retraites en 2010 ? Certes, des luttes persistent, mais les fruits qu'elles portent restent infimes eu égard à la violence des attaques antisociales menées ces dernières années par les gouvernements successifs, et en particulier par celui de François Hollande qui, depuis son accession à la présidence de la République en mai 2012, orchestre une offensive générale et sans précédent contre nos vies. Tout ce dont la droite avait rêvé, le candidat socialiste devenu président l'a réalisé, sans qu'aucune riposte sociale crédible vienne sérieusement contrecarrer ses plans. Avec le crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (2012) et le pacte de responsabilité (2014), c'est plus de 40 milliards d'euros de cadeaux fiscaux que le gouvernement, prétendu de gauche, a offerts au patronat, en plus des multiples coups portés à l'encontre du Code du travail — sans cesse pointé du doigt comme responsable du chômage - qui achèvent d'imposer la « flexi-sécurité » comme mode de gestion du marché du travail (simplifier les procédures de licenciements pour, dit-on, faciliter des embauches) et de sécuriser la délinquance patronale.

La loi Macron - passée en force à l'Assemblée nationale en 2015 - est probablement l'une des plus emblématiques de la politique ultralibérale de François Hollande et de ses ministres. Entre l'amorce d'une liquidation progressive des prud'hommes (mise sous pression des conseillers, renforcement du pouvoir du juge départiteur, recours facilité aux séances en formation restreinte, encouragement des accords directs salarié/employeur)¹, la dépénalisation du délit d'entrave aux institutions représentatives du personnel et l'élargissement du travail dominical et nocturne, cette loi a porté des atteintes graves aux droits et aux conditions de travail des salariés. Loin de n'être qu'un mauvais coup isolé, ou un hypocrite jeu de communication politique elle s'inscrit au contraire dans une même logique de remise en cause générale des acquis sociaux. Une entreprise à marche forcée entamée dès 2013 par le vote de la loi dite « de sécurisation de l'emploi » qui modifiait déjà sensiblement, dans l'intérêt du patronat, la notion de licenciement économique et rendait possible la mobilité forcée des salariés ainsi qu'une augmentation du temps de travail et des baisses de salaire pendant deux ans dans les entreprises jugées « en crise ». Mesures auxquelles l'on peut aussi ajouter, depuis le 23 juillet 2015, celles de la loi Rebsamen, qui, au nom d'une réforme du dialogue social en entreprise, s'en sont prises aux institutions représentatives du personnel (IRP)² et aux temps de négociations : dilution des IRP dans une délégation unique pour les entreprises de moins de 300 salariés, possibilité de suppression du comité d'entreprise dans les petites sociétés, extension des possibilités de négociation sans délégué syndical, concentration des négociations obligatoires et chamboulement de leur périodicité (il sera ainsi désormais possible, par exemple, de négocier les salaires et d'évaluer les inégalités hommes/femmes tous les trois ans au lieu d'annuellement), etc.

Et cette guerre déclarée à nos acquis sociaux et à nos droits n'est pas terminée : le projet de loi Travail porté par la ministre Myriam El Khomri, mais élaboré par Manuel Valls et François Hollande, annonce de nouvelles atteintes considérables, à moins que le mouvement social qui a débuté en mars 2016 ne l'empêche d'aboutir. L'idée centrale de cette nouvelle réforme, sans doute la plus importante du quinquennat de François Hollande, est l'inversion de la hiérarchie des normes, qui enterre le principe, pour l'instant en vigueur, selon lequel les accords d'entreprise ne peuvent être moins avantageux pour les salariés que les conventions collectives, et celles-ci que le Code du travail. Si la loi Travail venait à être votée et appliquée, les patrons auraient dès lors tout loisir à déroger aux réglementations encadrant le temps de travail et le taux des heures supplémentaires, pourvu qu'ils parviennent à faire accepter à quelques « partenaires conciliants » un accord d'entreprise. Ce

¹ Mesures qui s'ajoutent à la suppression des élections prud'homales, validée par le Conseil constitutionnel en décembre 2014. La démocratie s'arrête aux portes de l'entreprise...

² Comité d'entreprise (CE), comité d'hygiène, de santé et des conditions de travail (CHSCT), délégation syndicale (DS), délégation du personnel (DP).

n'est rien de moins que la fin annoncée des 35 heures. A cet élément phare s'ajoute une série de mesures visant à faciliter encore plus les licenciements, notamment en simplifiant les plans sociaux (qui seraient désormais possibles même sans difficultés économiques réelles) et les accords dits de maintien de l'emploi (qui ne seraient plus limités aux entreprises en difficulté et dont le refus exposerait le salarié à un licenciement pour cause réelle et sérieuse), ainsi qu'en permettant à une entreprise qui rachète l'activité d'une autre de ne prendre qu'une partie des salariés et de licencier les autres.

Présentées comme antidotes à la « crise » économique, ces mesures gouvernementales n'améliorent en rien les conditions de vie des travailleurs. Au contraire, le chômage n'a de cesse d'augmenter et la courbe n'est pas près de s'inverser significativement. En décembre 2015, on atteignait les 3,85 millions de chômeurs de catégorie A - 5,48 millions si l'on considère toutes les catégories. Preuve, s'il en fallait encore, de l'inefficacité des « réformes » libérales du gouvernement, mais aussi de l'arnaque patronale, les employeurs n'ayant clairement pas tenu les promesses faites par le Medef en matière d'emplois en échange des milliards d'euros de cadeaux fiscaux qu'il avaient déjà reçus.

Pour ceux qui travaillent, les conditions sont désormais de plus en plus précaires, l'embauche sous contrat à durée indéterminée³ (CDI) se faisant plus rare au profit des contrats à durée déterminée (CDD) et de l'intérim. Dans une étude sur l'évolution des formes d'emploi publiée le 8 avril 2014, le Conseil d'orientation pour l'emploi constate que « les années 2000 sont marquées par l'explosion des contrats temporaires les plus courts (CDD, intérim) et l'apparition de formes d'emploi aux frontières entre salariat et emploi indépendant (franchise, portage salarial, etc.) »⁴. L'étude stipule aussi que les contrats temporaires sont de plus en plus courts, avec une progression sensible des CDD de moins d'un mois depuis 2003. Cette précarisation concerne aussi le temps de travail, à la baisse, avec un développement des temps partiels et des horaires variables.

Pour l'heure, le CDI demeure encore la forme de contrat majoritaire en France, mais pour combien de temps ? Près de 85 % des embauches se font aujourd'hui en CDD⁵ (malgré les règles qui encadrent son utilisation) et, en plus de l'intérim - qui explose -, d'autres contrats ultraprécaires se dessinent déjà à l'horizon. Ainsi apprenait-on dans la presse, le 4 avril 2015, que le gouvernement envisagerait d'étendre le « contrat de chantier » au secteur des services (informatique, conseil, numérique). En vigueur dans le secteur du bâtiment, ce contrat de chantier n'est rien d'autre qu'un CDI précarisé qui permet de licencier le salarié lorsque la mission pour laquelle il a été embauché à la base est terminée - mission dont la durée n'est, bien sûr, pas définie lors de l'embauche. Cette mesure, si elle venait à être validée, marquerait clairement un nouveau pas franchi vers la réalisation d'une des principales demandes du patronat, à savoir la flexibilisation du contrat de travail *via* la mise en place d'un CDI dit « de croissance » (qui permettrait de licencier le salarié dès que l'entreprise rencontre une difficulté) ou d'un CDI dit « sécurisé » (qui réduirait à peu de chagrin les risques de contentieux en cas de rupture du contrat par l'employeur).

Temps de travail, salaires, jours chômés, représentants du personnel, prud'hommes, indemnités chômage, statuts salariaux : c'est avec une violence et une constance rares que le gouvernement Hollande s'attaque à tous les acquis sociaux. Pour nos gouvernements et les puissances économiques, l'exigence permanente de valorisation du capital vaut tous les sacrifices - lesquels, rappelons-le, ne sont pas uniquement sociaux, mais aussi environnementaux. Pourtant les ripostes sont rares, trop rares, et les quelques luttes syndicales qui secouent encore un peu le monde du travail souffrent cruellement de l'absence quasi totale de connexions avec les autres combats sociaux. Leurs revendications ne concernent souvent que la vie d'une entreprise ou une profession, rarement les politiques économiques et sociales d'ampleur nationale menées par le gouvernement - la faute, notamment, aux directions confédérales syndicales qui se refusent à organiser une confrontation réelle et radicale, se contentant de balades printanières ou de discours de façade. L'atonie est générale et les derniers foyers de lutte semblent condamnés à l'isolement, un isolement qui les expose aux forces de frappe de la répression étatique, qui a trouvé en l'antiterrorisme une expression tous azimuts et totalitaire.

³ Selon l'alinéa premier de l'article L 1221-2 du Code du travail, le contrat de travail à durée indéterminée est la forme normale et générale de la relation de travail.

⁴ Voir l'article : « Emploi : la part des CDI reste stable mais celle des CDD courts explose », publié sur le site Vic-publique.fr.

⁵ Chiffre donné par les journalistes Samuel Laurent et Alexandre Pouchard dans leur article « Le CDD, l'exception devenue la règle », publié sur le blog du Monde.fr « Les Décodeurs », le 10 mars 2016.

La machine antiterroriste à l'assaut des libertés

Les attaques répétées et systématiquement plus lourdes contre les droits des travailleurs vont de pair avec l'instauration d'une société toujours plus carcérale et policière, qui entend mater toute velléité de rébellion et de révolte. Si l'existence de l'État a toujours impliqué ce type de société-là, la nouveauté des années 2000 réside dans l'émergence de l'antiterrorisme comme mode de gouvernement. À grand renfort de matraquage médiatique, l'antiterrorisme entretient et exacerbe la peur, puis se présente comme seule politique réellement en mesure de protéger les populations. Une protection de façade qui se traduit surtout par une négation générale des quelques libertés qui nous restent. La construction d'un ennemi intérieur sert ici seulement de couverture à une attaque globale qui nous concerne tous et toutes, et non seulement les « terroristes » désignés par l'État et les médias, lesquels ne sont jamais que les parfaits produits de cette logique. Et c'est bien en cela que l'antiterrorisme n'est pas « une forme de répression judiciaire, mais un mode de gouvernement »¹.

En 2015, le gouvernement « socialiste » a réactivé la machine antiterroriste — créée par son prédécesseur de droite - pour rebondir après avoir touché le fond plus impopulaire que jamais. L'alibi pour justifier cette réactivation lui a été servi le 7 janvier 2015 par les frères Kouachi avec l'attentat contre *Charlie Hebdo* - publication devenue, depuis, la coqueluche de la République sécuritaire. L'antiterrorisme s'est réactivé en deux temps : d'abord avec la création d'une union nationale contre le terrorisme - le fameux 11 janvier, où l'on a vu les dirigeants de ce monde défilier pour la liberté d'expression -, ensuite avec la mise en place du plan Vigipirate renforcé et sa reconduction *ad nauseam*. Le tout s'est finalement concrétisé avec le vote, le 24 juin 2015 à l'Assemblée nationale, de la loi sur le renseignement, élaborée par le Premier ministre, Manuel Valls. Une loi sécuritaire qui légalise une généralisation du fichage, de l'espionnage et de la surveillance des populations. La cible privilégiée ? Sans doute les milieux islamistes radicaux - idiots utiles de l'antiterrorisme -, mais aussi tous les militants du mouvement social, tous ceux dont les colères, les révoltes et les rêves d'émancipation menacent l'existence de l'Etat et cette paix sociale maintenue par la force.

Les attentats du 13 novembre 2015, qui ont fait 130 morts dans Paris - les terroristes frappant cette fois à l'aveugle -, ont donné un second souffle à l'antiterrorisme, permettant à l'Etat de décréter un état d'urgence d'une durée de trois mois. Cet état d'exception, créé en 1955 en pleine guerre d'Algérie, a permis des atteintes criminelles aux libertés individuelles et collectives pendant plusieurs mois et donné une tribune aux xénophobes en tout genre, qui ont pu, souvent dans une impunité totale, déverser leur haine raciste et islamophobe. Policiers, gendarmes et militaires se sont déployés par milliers dans les rues, multipliant les perquisitions sans mandat judiciaire (plus de 1 200 en deux semaines) et les arrestations, portés par un soutien médiatique acritique. Des dizaines de lieux de sociabilité musulmans ont été harcelés, endommagés, fermés sans complexe par des autorités agissant avec une logique arbitraire cimentée par le racisme. D'abord présenté comme rempart face au terrorisme islamiste, l'état d'urgence a très vite démontré qu'il pouvait aussi être utilisé pour casser les mobilisations prévues contre la conférence des Nations unies sur les changements climatiques (dite « COP21 »), cette grand-messe hypocrite, chantre d'un capitalisme vert en gestation. La semaine qui a précédé le lancement de ce sommet a été le théâtre d'un nombre important de perquisitions dans les milieux libertaires (principalement dans des squats en Ile-de-France), qui ont été accompagnées de mesures de répression directe contre des militants : convocations au commissariat, gardes à vue, rappels à la loi, déferrements devant les tribunaux et assignations à résidence. La grande manifestation qui était prévue le 29 novembre a, bien sûr, été interdite - et réprimée sous les gaz avec en prime, 341 arrestations -, comme toutes les autres manifestations sur la voie publique, tandis que les concentrations humaines, parfois énormes, dans les supermarchés et les stades de sport n'étaient pas le moins du monde inquiétées par cet Etat à la peur très sélective.

¹ « Quatre thèses pour une neutralisation préventive de l'antiterrorisme », *Guccio, Journal international*, n° 1, publié en français sur

La mise en place de cette machine antiterroriste qui piétine nos libertés dans la ferveur médiatique n'a de sens que considérée dans l'ensemble au sein duquel elle s'inscrit, celui d'un capitalisme en pleine restructuration. En France, comme ailleurs en Europe, elle est là pour porter les politiques d'austérité et de destruction des droits sociaux, menaçant tous ceux qui refusent de courber l'échine devant l'organisation de la misère. L'antiterrorisme n'est rien d'autre qu'une arme lourde dans la guerre sociale de notre époque, un mode de gouvernement fondé sur la peur et qui s'autorise à peu près tout pour mater nos révoltes et détruire nos organisations.

Où est passée la conscience de classe ?

Les succès répétés de l'offensive antisociale et sécuritaire peuvent notamment s'expliquer par la disparition d'un vecteur historiquement important des révoltes et des insurrections populaires : la conscience de classe, qui n'est plus à l'ordre du jour, malgré quelques sursauts soudains mais malheureusement temporaires et dépourvus de toute possibilité de généralisation. Cette disparition est le produit du triomphe de l'individualisme - qui a transformé les luttes salariales collectives en négociations individuelles au « cas par cas » - et de la perte de confiance de nombre de travailleurs et de travailleuses dans les théories et pratiques d'émancipation après l'effondrement de l'Union soviétique à la fin des années 1980. Le syndicalisme en a particulièrement souffert, et le taux de syndicalisation en France frôle aujourd'hui à peine les 8 % (7,7 % en 2012¹), avec une syndicalisation singulièrement très faible des jeunes - ce qui n'augure rien de bon pour l'avenir - et des travailleurs et des travailleuses précaires (seuls 2,4 % des salariés en CDD et intérim étaient syndiqués en 2006, contre 9,4 % des salariés en CDI à temps complet²).

Cette conscience de classe disparaît aussi en même temps que l'identité ouvrière, qui, jusqu'alors, pouvait assurer une cohésion saine au sein des collectifs de travail ; une cohésion qui permettait l'émergence d'une conscience combative et la construction d'un puissant rapport de force syndical. C'est pourquoi, aujourd'hui, l'une des principales batailles du patronat et de l'État est la destruction des vieux statuts salariaux (cheminot, docker, ouvrier du Livre, etc.), souvent héritiers de plusieurs décennies de lutte sociale et porteurs d'une très forte identité. Un monopole syndical de l'embauche, des salaires décents, une syndicalisation importante, une grande culture prolétarienne (à la fois de métier et de lutte), des traditions fortes (chants, banquets conviviaux, « rituels ») qui permettent une solide cohésion de groupe sont certaines des caractéristiques de ces vieux statuts salariaux que les puissants s'échinent à détruire, pour tenter d'en finir avec le mouvement ouvrier et ses pratiques d'organisation des exploités. Cette destruction s'accompagne d'une forte stigmatisation des salariés travaillant sous ces statuts, avec la complicité des politiciens, de certains médias et des patrons, qui n'ont de cesse de les présenter comme des privilégiés. Une idée qui, parfois, est d'ailleurs parfaitement intégrée par les travailleurs eux-mêmes, qui en viennent à demander la fin de ces statuts sous prétexte qu'eux n'en bénéficient pas, plutôt que d'exiger de leur employeur d'être traités de la même manière.

Parallèlement à la suppression des anciens statuts, on assiste aussi à une disparition progressive du salariat, déjà victime d'une précarisation de plus en plus importante. Mais cette disparition n'est pas celle que les anarchistes ont toujours prônée - et qui ne peut découler que d'une mise en commun des moyens de production - ; celle-ci est ultralibérale et ne vise rien de moins que l'établissement d'un marché du travail régi par la précarité et la fragilité des droits sociaux. Cette disparition du salariat prend corps aujourd'hui à travers la multiplication des statuts bâtards type « auto-entrepreneur » (ils étaient 984 500 en 2014 d'après l'Urssaf), qui, en invoquant l'indépendance et l'autonomie, voudraient nous faire oublier le rapport d'exploitation. Et ça fonctionne : qui n'a pas déjà entendu quelqu'un prétendre qu'être libre c'est être son propre patron ? En vérité, en recrutant leurs travailleurs sous ces statuts, les employeurs échappent aux cotisations sociales et au droit du travail, et peuvent faire jouer la concurrence entre ces « indépendants » pour réduire au maximum le prétendu coût du travail.

La généralisation galopante de ces statuts — qui n'est rien d'autre qu'une abolition ultralibérale du salariat — va de pair avec un développement du travail hors site, et on voit désormais se multiplier un peu partout les fameux TAD - travailleurs à domicile. Si la propagande libérale voudrait en faire l'incarnation de la liberté absolue, il s'agit surtout, au final, d'isoler les travailleurs et les travailleuses pour mieux briser les collectifs, trop

¹ Trente ans avant, en 1982, il était de 17 %, d'après les chiffres donnés par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE).

² Étude de la Direction de l'animation de la recherche, des études et des statistiques (Dares) réalisée en 2006.

susceptibles de faire émerger une conscience de classe et de favoriser des mouvements revendicatifs. Difficile, en effet, de construire un rapport de force syndical tout seul depuis son studio ! Isolé, sans réel contact avec ses collègues, prisonnier d'un statut qui lui retire tous les droits du salarié, le travailleur est dès lors totalement démuné face à son employeur - véritable grand gagnant de l'histoire, et sur tous les plans. C'est pourquoi la syndicalisation de ces nouveaux travailleurs, qui pour beaucoup figurent au rang des plus précaires, doit aujourd'hui être une des priorités des organisations syndicales. Si le syndicalisme les abandonne ou s'il ne parvient pas à s'adapter à cette transformation sensible du monde du travail, alors ses jours sont définitivement comptés.

L'abandon progressif de la conscience de classe laisse s'installer des sentiments d'appartenance ambigus, aux revendications floues et parfaitement récupérables par les pouvoirs. Ces sentiments, ce sont ceux qui ont soudé les « mobilisations » après l'attentat contre *Charlie Hebdo*, traduits par un « Je suis *Charlie* » devenu mondialement célèbre, que se sont appropriés aussi bien des ouvriers que tous les chefs d'Etat qui, le 11 janvier 2015, ont défilé ensemble dans les rues de Paris. Preuve, s'il en fallait encore, de la confusion absolue qui règne et du brouillage des marqueurs de classe, qui permettent de rassembler, sous un même mot d'ordre, exploités et exploités. Notons, également, l'omniprésence du « je » (« Je suis *Charlie* », puis « Je suis Français », « Je suis Paris », etc.), qui témoigne, là encore, de l'offensive réussie de cet individualisme formaté et formateur, abêtissant, qui achève de détruire le « nous » émancipateur qui, jusque-là, cimentait les mobilisations sociales. Et quand des semblants de collectif ressurgissent, ce sont les vieux sursauts nationalistes et patriotes qui les portent. Ainsi des appels à chanter *La Marseillaise* et à accrocher un drapeau bleu- blanc-rouge à sa fenêtre peu après les attentats de novembre 2015, censés témoigner d'une unité nationale qui, là encore, ne servira jamais que les intérêts de ceux qui souhaitent voir disparaître les résistances aux antagonismes de classe inhérents au système capitaliste. La pensée dominante de ce jeune XXI^e siècle tend ainsi à nous dire qu'il n'y aurait plus des travailleurs d'un côté et des patrons de l'autre, des dominés et des dominants, seulement des Français, des « *Charlie* », des Parisiens au centre d'un antagonisme qui n'aurait plus rien à voir avec l'existence des classes sociales, mais avec cet ennemi intérieur et extérieur : le djihadiste, ce barbare qui ose revendiquer un État. Un barbare dont on s'interdit bien de dire qu'il n'est, au fond, que le produit de nos républiques affameuses, génératrices de misère sociale, et de nos démocraties impérialistes, qui jouent avec les peuples comme au Risk.

Notre futur est peut-être derrière nous

La porte de sortie vers un renouveau du mouvement social et révolutionnaire n'est peut-être pas ailleurs que dans un nécessaire retour en arrière, aussi paradoxal que cela puisse paraître. Car, au final, la situation ressemble en de nombreux points au XIXe siècle : il faut tout (re)construire, ou presque (le réseau de base est déjà là). Le monde du travail du XXIe siècle a perdu l'important bagage syndical qu'avaient patiemment construit plusieurs générations de militants syndicalistes. L'implantation des syndicats est désormais largement dérisoire et la plupart des campagnes de syndicalisation sont toujours confrontées aux mêmes réticences – quand ce n'est pas carrément à des rejets exprimés avec véhémence et violence -, le plus souvent par ignorance de ce qu'est réellement le syndicalisme¹. En résulte un monde du travail où les travailleurs et les travailleuses ne sont presque plus organisés, où les revendications sont portées individuellement et négociées au cas par cas, où le rapport de force avec le patron est déséquilibré ou inexistant, où les salariés sont redevenus les proies fragiles et faciles d'un patronat aux serres toujours aussi aiguës. Un peu comme il y a deux cents ans, quand le syndicalisme n'était pas encore advenu...

Alors, certes, les réalités d'aujourd'hui sont quelque peu différentes, ne serait-ce que dans le monde du travail, mais les efforts et les stratégies d'organisation des exploités déployés par les militantes et militants ouvriers des XIXe et XXe siècles devraient nous fournir des pistes, des idées, pour rebâtir ce que des décennies de contre-révolution ont détruit. En cela, la formidable expérience du syndicalisme révolutionnaire français des deux premières décennies de la Confédération générale du travail (CGT, 1895) est édifiante. Comme celle, espagnole, de la Confédération nationale du travail (CNT, 1910), qui donnera naissance, en 1936, en pleine guerre d'Espagne, à la plus authentique révolution sociale de tout le XXe siècle – une révolution que l'anarcho-syndicalisme espagnol portait depuis des décennies à travers la CNT. C'est dans ces expériences passées d'organisation et de luttes que nous devons chercher aujourd'hui les bases d'un renouveau révolutionnaire, et non dans les écrits plus ou moins digestes des théoriciens en tout genre. Comme l'écrivaient les camarades du groupe Louis-Bertho-Lepetit de la Fédération anarchiste en 1986, l'anarcho-syndicalisme « est né de l'action conjugée de milliers d'hommes et de femmes cherchant à organiser la classe ouvrière pour la mener à son émancipation » et non « de la pensée d'un ou plusieurs personnages illustres »². C'est d'ailleurs là que réside toute la force de l'anarcho-syndicalisme : être avant tout une pratique militante construite dans les luttes lui permet (du moins devrait lui permettre) d'évoluer avec son temps et de demeurer en phase avec les réalités de l'époque dans laquelle il s'exprime - sans pour autant, bien sûr, « confondre le réalisme avec l'abdication »³, ce qu'ont trop souvent tendance à faire les « révolutionnaires » autoproclamés pragmatiques.

Cette nécessaire irruption de l'histoire dans l'élaboration de nos analyses et de nos pratiques de lutte actuelles ne doit pas pour autant se transformer en une simple et naïve transposition dans nos réalités contemporaines de ce qui s'est fait hier. Comme l'écrivait, en 1934, le syndicaliste révolutionnaire Marcel Martinet dans son article « Le prolétariat et la culture », il faut « préserver l'héritage du passé, ce qui dans le passé est l'héritage encore vivant, pour en prendre possession réelle et le revivifier »⁴. Il s'agit donc moins de copier que de s'inspirer, en prenant en compte les transformations importantes qu'a connues notre société. Mais cela n'en demeure pas moins un aspect important, surtout à une époque - celle de la postmodernité - où le passé, comme le futur, n'intéresse plus personne, sacrifié sur l'autel du présent et de l'immédiateté, temps par excellence du spectacle marchand.

¹ Il y a quelques années, alors que je travaillais comme caissier dans un grand magasin parisien, une collègue à qui je proposais de se syndiquer à la CGT m'avait répondu : « Non, je ne suis pas communiste ! »

² Groupe Louis-Bertho-Lepetit (FA), « Agir aujourd'hui pour l'anarcho-syndicalisme », dans *Subversion* n° 2, page 3, 1986.

³ Pierre Monatte, cité par Freddy Gómez dans « Une biographie de Pierre Monatte », *A contretemps*, n° 1, 2001.

⁴ Marcel Martinet, « Le prolétariat et la culture », dans *Culture prolétarienne*, Éditions Agone, 2004, page 51.

L'anarcho-syndicalisme : un outil, une finalité

La primauté du syndicat

Si le syndicat est la forme d'organisation à privilégier, c'est parce qu'il est le seul en mesure de rassembler le plus largement possible les exploités. Un rassemblement qui ne s'opère qu'à partir du seul critère de classe, autour d'une oppression qui nous touche tous et toutes en tant que travailleurs et travailleuses - l'exploitation capitaliste -, au-delà de ce qui peut d'ordinaire nous diviser, comme les nationalités ou les religions, par exemple.

Le syndicat est l'organisation de classe par excellence : il est créé *par* les travailleurs et les travailleuses *pour* les travailleurs et les travailleuses. Et, s'il parvient à demeurer pleinement autonome des partis et autres organisations politiques, le syndicat n'aura pas d'autres ambitions que la plus noble : l'émancipation du prolétariat. Le syndicat est l'incarnation même de la devise bien connue de la Première Internationale : « L'émancipation des travailleurs sera l'œuvre des travailleurs eux-mêmes. » En s'organisant en syndicats, le prolétariat nie aux partis politiques le droit de s'occuper de sa propre émancipation et exprime ainsi son désir d'autonomie, posant l'action directe en lieu et place de l'action parlementaire. Car, dans les mains des partis politiques - qui ne rassemblent jamais qu'autour d'une idéologie et non à partir de la place que chacun occupe dans les rapports de production -, le sort des travailleurs est et sera toujours subordonné à la conquête du pouvoir politique, de l'Etat, lequel s'est toujours montré l'ennemi du prolétariat dans la lutte des classes - l'histoire n'a de cesse de le témoigner, de même que l'actualité. Cette exigence d'indépendance syndicale était d'ailleurs présente à l'origine même de la CGT. Lors de son congrès de fondation, en 1895, Auguste Keufer, alors secrétaire général de la Fédération des travailleurs du Livre (fédération d'obédience « réformiste »), proposait même d'exclure de la CGT les membres des partis politiques, arguant que « garder ces groupes qui auront un pied dans deux camps à la fois [le parti et le syndicat], ce sera chasser la politique et les politiciens par la porte pour les laisser revenir par la fenêtre »¹.

Mais, si le syndicat doit tenir loin de lui les parus politiques - même ceux qui se prétendent ouvriers ou révolutionnaires -, il devrait aussi les combattre. Etre *en dehors* et *contre* est l'attitude que le syndicat devrait observer à leur égard. C'est d'ailleurs ce qu'affirmait la CGT-Syndicaliste révolutionnaire (CGT-SR) en 1926 dans la charte de Lyon, dépassant ainsi la neutralité entérinée par la charte d'Amiens vingt ans plus tôt : « Véritable organisme de défense et de lutte de classe, [la CGT-SR] est en dehors de tous les partis et en opposition avec ceux-ci, la force active qui doit permettre à tous les travailleurs de défendre leurs intérêts immédiats et futurs, matériels et moraux. »

Expression de l'autonomie du mouvement social, le syndicat est aussi l'outil idéal pour s'attaquer au capitalisme, car, en organisant la résistance au sein du monde du travail, il porte directement atteinte au cœur même du capitalisme, à savoir la production. Les époques ont beau changer, le monde du travail a beau se transformer, la grève reste notre arme la plus efficace pour faire pencher de notre côté le rapport de force qu'exige la lutte des classes. C'est d'ailleurs pourquoi l'Etat redouble d'attaques contre ce droit essentiel des travailleurs, toujours avec l'espoir d'en réduire considérablement la force de frappe. Cette volonté est particulièrement vive ces dernières années : après l'imposition et la généralisation du service minimum en 2007 - limitant sensiblement l'impact des arrêts de travail -, on a vu fleurir les réquisitions préfectorales de grévistes - notamment pendant les grèves des raffineries en 2010 -, puis, en 2012, le vote d'une loi visant « à limiter le droit de grève dans les transports aériens » (des dires mêmes du député UMP Éric Diard qui l'avait déposée) qui pourrait s'étendre à d'autres secteurs. Et c'est sans parler, aussi, des attaques plus directes et violentes, celles qui s'expriment à travers la répression, comme - exemple parmi bien d'autres - ces 400 CRS envoyés casser la grève de 20 marins de la SNCM en février 2012. Plus récemment encore, le lancement d'une campagne de la Confédération syndicale internationale (CSI) en mars 2015 intitulée « Ne touchez pas au droit de grève » témoigne que la remise en cause

¹ Cité par Alain Raynal dans « 1895 : c'est ainsi que naît la "confé" », dans *L'Humanité*, hors-série « 1895-2015 : 120 ans de combats de la CGT », mars 2015, page 14.

de cet acquis fondamental se joue à une échelle mondiale, notamment au sein de l'Organisation internationale du travail (OIT), où, actuellement, les représentants du patronat redoublent d'effort pour l'attaquer. Si les États et les organisations patronales font montre d'autant de volonté contre le droit de grève, c'est bien la preuve de la redoutable efficacité de cette pratique essentielle, centrale.

L'impératif paysan

Les paysans sont souvent oubliés des perspectives révolutionnaires classiques de type syndicaliste, généralement victimes du prisme de l'ouvriérisme, qui fait de l'ouvrier le seul et unique sujet révolutionnaire. Pourtant, la paysannerie a toujours joué un rôle moteur, si ce n'est de premier plan, dans la plupart des grandes révolutions sociales du XXe siècle. Et pour cause, une révolution sociale qui oublierait les paysans ne pourrait qu'accoucher d'un monde de famine... ou, de nouveau, d'exploitation. Qu'on le veuille ou non, c'est la paysannerie qui, aujourd'hui comme hier, nourrit tout un chacun. Et, pourtant, aujourd'hui comme hier, nombre de paysans et de paysannes ont la misère pour quotidien. Y compris en France, où la petite paysannerie est écrasée par les Léviathans de l'agroalimentaire et de la distribution, dans un système où l'agriculture est industrielle et répond moins à des exigences sociales et environnementales qu'à des logiques de compétitivité qui précarisent les petits paysans, détruisent la diversité des exploitations et menacent l'environnement.

Le monde paysan est d'ailleurs souvent le théâtre de luttes sociales importantes et légitimes, pour une meilleure répartition et préservation des terres, pour une indépendance vis-à-vis des géants de la distribution, pour la défense des droits sociaux des travailleurs et des travailleuses agricoles (protection sociale, retraite), pour la souveraineté alimentaire, contre l'industrialisation, ses obligations (puçage, vaccination) et ses normes, contre les grands projets inutiles qui détruisent les terres et exproprient les petits paysans, etc. Et si des organisations comme la Fédération nationale des syndicats d'exploitants agricoles (FNSEA) et ses avatars sont les chantres d'une agriculture industrielle et les porte-parole des puissants patrons du monde paysan (gros exploitants et éleveurs qui accaparent, voire contrôlent, la majorité des subventions et des aides), d'autres, comme la Confédération paysanne (créée en 1987) ou la Fédération des travailleurs de la terre et de l'environnement de la CNT (créée en 2004), portent des valeurs et des pratiques qui prouvent, s'il en est besoin, qu'un syndicalisme paysan de transformation sociale est possible.

Les luttes du monde paysan, au-delà de la seule défense des droits de ses travailleurs et des structures syndicales, portent aussi, et à juste titre, une remise en cause du système agroalimentaire actuel et réfléchissent à des alternatives crédibles. Mais ces réflexions ne devraient pas se contenter d'habiter nos campagnes, elles devraient aussi s'inviter dans les environnements urbains : la paysannerie nourrissant l'humanité, elle est l'affaire de tous et toutes. Il apparaît urgent aujourd'hui de sortir de ces civilisations hors sol qui nous ont fait oublier que le contenu de notre assiette provenait des campagnes et du travail des paysans et des paysannes. Un projet de société révolutionnaire qui ne prendrait pas en compte la question paysanne serait d'emblée voué à l'échec, et nous ne pourrions faire l'économie d'une réflexion sur ce que coûte en travail paysan la vie urbaine et, à partir de là, nous devrions sans doute redéfinir nos habitudes alimentaires et repenser les rapports entre les villes et les campagnes¹.

Mais ce travail de réflexion et les ponts que nous devons construire entre ces mondes si différents et leurs luttes ne seront possibles et ne pourront prendre davantage d'ampleur que si ré-émerge, chez les exploités et les opprimés, une solide conscience de classe.

¹ À propos des paysans, de leur histoire, de leurs conditions de vie et de leurs luttes, lire avec intérêt les travaux de Silvia Pérez-Vitoria, notamment *Les paysans sont de retour* (Actes Sud, 2005) et *La Riposte des paysans* (Actes Sud, 2010).

Dépasser le seul cadre du travail et de l'entreprise

La conscience de classe, c'est sentir qu'on appartient à un même groupe d'exploités et de dominés, un sentiment d'appartenance qui se construit autour de l'intérêt absolu que l'individu a dans la disparition du capitalisme. Si, la plupart du temps, cette conscience de classe surgit du monde du travail et de ses rapports d'exploitation et de domination, elle peut aussi se construire ailleurs, à partir de luttes contre des oppressions qui ne sont pas toujours directement liées au travail : contre l'homophobie, contre la transphobie, contre le sexisme, contre le racisme, contre l'islamophobie, contre l'antisémitisme, pour le respect d'une identité culturelle écrasée (voir les luttes indigènes aux Amériques, par exemple), pour l'affirmation d'une contre-culture, etc. Les dominations sont multiples et toutes peuvent conduire, chez ceux qui les subissent, à l'émergence d'un sentiment d'appartenir à une même classe de damnés.

Cette pluralité des « foyers » d'émergence de la conscience de classe implique que nous travaillions à faire converger toutes les luttes dans une même dynamique anticapitaliste et antiautoritaire, « en bas, à gauche », comme disent les rebelles zapatistes du Chiapas (Mexique). Mais cela suppose que les syndicats sortent du seul cadre de l'entreprise pour embrasser réellement d'autres champs de bataille et qu'ils s'ouvrent, dans leurs réflexions comme dans leurs pratiques, aux combats contre les autres oppressions. Tous les syndicats - à l'instar de ce que font déjà certains à la CNT et à SUD, et dans une moindre mesure à la CGT - doivent être massivement partie prenante des luttes contre le racisme, contre le sexisme, contre l'homophobie, contre l'antisémitisme, contre l'islamophobie - et pas seulement quand ces oppressions s'expriment dans le cadre du travail. Cet impératif est d'autant plus nécessaire que les syndicats eux-mêmes ne sont pas toujours des modèles en la matière. Un important travail de déconstruction autour de ces questions est à réaliser, à la fois *par et dans* nos organisations syndicales.

Si cet investissement particulier est essentiel, c'est aussi du fait que la présence concrète des syndicats peut favoriser l'émergence d'une dimension sociale, voire anticapitaliste, au sein de ces luttes sociétales qui, parfois, peuvent être bien loin des réalités de la lutte des classes. Et ce n'est pas négligeable, car, trop souvent, ces combats légitimes sont récupérés par les partis politiques sociaux-démocrates - ou leurs associations avatars - qui achèvent de les éloigner des revendications économiques avec lesquelles elles pourraient - et devraient - pourtant faire front, ces oppressions servant toujours, *in fine*, les intérêts des bourgeoisies dans la division qu'elles opèrent entre les exploités.

Cette nécessaire convergence des luttes exige de fait que les anarcho-syndicalistes ne se laissent pas gagner par le sectarisme et qu'ils impulsent, participent, rejoignent des initiatives collectives bâties au-delà des appartenances organisationnelles. Car à une époque où les centrales syndicales révolutionnaires sont désertées, il est tout à fait compréhensible que certains et certaines préfèrent s'investir dans des groupements « autonomes », formés autour de la lutte contre une oppression particulière. Pensons ici aux collectifs de sans-papiers, aux associations de chômeurs, aux organisations féministes, etc., dont il serait ridicule de se couper au prétexte qu'ils rassemblent des individus qui ont refusé de s'organiser autrement, notamment dans les syndicats ou dans les organisations spécifiques anarchistes (sur lesquelles nous reviendrons plus avant).

Si ce front des luttes est essentiel, il n'est pas question pour autant de prôner l'interclassisme, cette logique bourgeoise qui mène l'émancipation réelle dans une impasse en essayant de faire croire aux exploités qu'ils pourraient partager des intérêts communs avec leurs exploités. La révolution sociale ne peut se faire avec la bourgeoisie - aussi consciente soit-elle des oppressions qu'elle génère - et, si le sentiment d'appartenance de classe peut avoir des origines variées, il exclut de fait les classes dominantes. Car comment un bourgeois

pourrait-il sincèrement vouloir le renversement du monde capitaliste tout en restant accroché à ses privilèges et à sa position de dominant ?

Les flics ne seront jamais des camarades

Le critère de classe ne doit pas, cependant, nous induire en erreur quand il s'agit de définir l'attitude que nous devons adopter face aux professionnels de la répression. On entend trop souvent, dans certaines manifestations, des militants appeler les manifestants à ne pas provoquer ou attaquer la police. Généralement, la justification qui accompagne ces appels s'exprime avec des slogans ridicules du style : « Sous l'uniforme, il y a un travailleur. » Ainsi, malgré la violence qu'ils déploient quand ils décident de charger une manifestation, de casser un piquet de grève ou d'évacuer une zone à défendre (ZAD), les policiers et les gendarmes seraient des camarades, car des travailleurs. Le pire est que cette idée dangereuse est même désormais portée par certaines figures proches de l'ultra-gauche, à l'instar de l'éditeur Éric Hazan qui, dans *Dynamique de la révolte*, écrit : « La police avec nous », voilà ce que nous devons faire entendre aujourd'hui. » Pareille argumentation flirte avec l'inconsistance. Comment des individus payés pour nous surveiller, pour nous espionner jusque dans l'intimité de nos foyers, pour nous brutaliser, pour nous faire taire et, parfois, pour nous tuer pourraient être des nôtres ?

C'est une réalité dont nous devrions désormais avoir tous et toutes conscience : les policiers écrasent les pauvres au quotidien et terrorisent les militants du mouvement social. Ils sont un rouage essentiel de l'ordre économique et social établi, qui permet d'éviter les explosions sociales et de limiter considérablement les atteintes légitimes que le prolétariat pourrait porter aux intérêts et privilèges de la bourgeoisie, par sa révolte quotidienne comme par les expériences d'autonomie qu'il développe. La violence que les policiers déploient dans cette sale besogne n'est d'ailleurs plus à démontrer, tant elle n'a de cesse de s'exprimer - allant en empirant avec l'expérimentation de stratégies de plus en plus proche de celles dites de « contre-insurrection ». Combien de personnes ont été tuées depuis que les pauvres refusent le fatalisme de la misère ? Combien ont été mutilées par des coups de matraque, des tirs de flash-bail ? Combien ont été tabassées dans une manifestation, dans une voiture, dans une ruelle, dans une cellule de garde à vue ? Combien ont été insultées, moquées, humiliées ? Combien se sont retrouvées derrière les barreaux après avoir été arrêtées à la suite d'une manifestation ou d'un « délit » économique ?

La police est une institution détentrice d'une violence légale qui lui donne à peu près tous les droits, en raison, notamment, de l'extrême clémence dont font preuve l'État et la justice à son égard. Combien de policiers sont condamnés après des dépôts de plainte pour violences policières ? Combien d'affaires ont été étouffées ? Pire, combien de plaintes contre la police se sont finalement retournées contre les victimes qui les avaient déposées ? Dans une étude parue le 14 mars 2016, l'ONG Action chrétienne contre la torture (ACAT) - qu'on ne peut pas accuser de gauchisme - révélait que, entre 2005 et 2015, sur 89 cas de blessures graves causées par les forces de l'ordre - parmi lesquels 26 se sont soldés par la mort -, seuls 7 ont débouché sur des condamnations. L'ONG notait également que, pour la seule année 2014, sur les 5 178 signalements faits auprès de l'inspection générale de la police nationale (la police des polices), seuls 32 ont été suivis de l'ouverture d'une enquête¹.

Si certaines grosses affaires mettant en cause des policiers sont particulièrement médiatisées², donnant l'impression que la justice fait son travail, elles ne sont jamais que la face visible d'un iceberg énorme fait de meurtres³, de violences physiques, d'humiliations, d'arrestations arbitraires et de corruption pour lesquels leurs auteurs en uniforme ne seront jamais vraiment inquiétés. Tel est le cas, par exemple, de ce policier qui, en 2012, a

¹ À propos de l'étude de l'ACAT, voir l'article de Julia Pascual : « Violences policières : un rapport dénonce un risque d'impunité des forces de l'ordre », lemonde.fr, 14 mars 2016.

² Par exemple, le viol d'une touriste canadienne en 2014 dans les locaux de la brigade de recherche et d'intervention au 36, quai des Orfèvres, ou encore le vol, en 2014, de 52 kilos de cocaïne dans les scellés, ou même la violation du secret de l'instruction par le patron de la police judiciaire lui-même début 2015, etc.

³ D'après le sociologue Mathieu Rigouste, la police tue en moyenne entre 10 et 15 habitants des quartiers populaires par an (lire l'interview « Mort de Rémi Fraisse : c'est un meurtre d'État, non une bavure », dans *Le Monde libertaire* n° 1756, novembre 2014, pages 3-4).

tué Amine Bentounsi d'une balle dans le dos et que la justice a acquitté le 15 janvier 2016, prétextant la légitime défense. Quelques jours plus tôt, cette même justice condamnait à neuf mois de prison ferme les salariés de Goodyear qui avaient séquestré deux dirigeants du groupe pendant quelques heures...

Les années 2014 et 2015 ont néanmoins été le théâtre de réactions populaires intéressantes contre la criminalité policière, autant de preuves que la résignation n'a pas encore gagné tout le monde : émeutes à Toulouse et à Nantes à la suite de la mort de Rémi Fraisse, émeutes incendiaires au Mexique après le kidnapping par la police municipale d'Iguala de 43 étudiants à Ayotzinapa, émeutes dans les villes de Baltimore et de Ferguson aux États-Unis après l'énième meurtre d'un Noir par un policier, émeutes de juifs éthiopiens en Israël, etc. Dans ces différents coins du monde, les populations, excédées, rassemblant bien au-delà des seuls groupes gauchistes et anarchistes, ont consommé la rupture avec leurs polices, exprimant violemment leur exaspération devant les crimes des uniformes et l'impunité dont ils jouissent au quotidien.

Les organisations syndicales - qui devraient refuser de syndiquer en leur sein les professionnels de la répression (la CNT, elle, souscrit à cette règle) -, et notamment leurs structures locales et interprofessionnelles, doivent elles aussi s'emparer de la lutte contre les violences policières, qui concernent autant le militant que le simple « citoyen » d'un État policier et criminel. Ce combat fait partie intégrante du conflit de classe et de tout processus de révolution sociale : le fuir, c'est se résigner à laisser s'exprimer librement les logiques brutales et meurtrières des gouvernements.

L'organisation anarchiste spécifique

Si le syndicat est assurément l'organisation principale du processus révolutionnaire, l'organisation anarchiste spécifique¹ demeure utile, voire essentielle. D'abord parce qu'elle est peut-être plus apte, pour le moment, à porter toutes les luttes qui s'expriment en dehors du monde du travail et qui s'attaquent à ces oppressions décrites précédemment et contre lesquelles les anarcho-syndicalistes doivent aussi s'élever (le sexisme, l'homophobie, le racisme, la xénophobie, les nationalismes, etc.). Ensuite parce que l'organisation anarchiste spécifique peut dès aujourd'hui apporter dans certaines luttes, et notamment dans celles du monde du travail, une radicalité que les grandes organisations syndicales actuelles, souvent médusées par un désir de respectabilité, ne sont pas encore toujours en mesure de porter ouvertement. Enfin, parce qu'elle est un espace privilégié pour l'élaboration permanente et la diffusion de la pensée anarchiste, laquelle, en raison de la nécessaire autonomie syndicale à l'égard des organisations politiques, ne peut se faire directement au sein des structures de classe.

S'engager en tant qu'anarcho-syndicalistes au sein d'une organisation anarchiste spécifique permet, en outre, de rencontrer et de lutter avec des camarades se revendiquant d'autres tendances de l'anarchisme social et révolutionnaire (le communisme anarchiste, notamment) et ayant une pratique militante différente. La diversité des tactiques a toujours été l'un des atouts majeurs de la pratique anarchiste, lui permettant de s'inscrire sur différents terrains et de s'ancrer dans de multiples luttes. Le partage des expériences, l'émulation théorique provoquée par les réflexions engagées au sein de l'organisation, les liens de solidarité entre militants d'horizons et d'engagements divers : tout cela est possible au sein d'une organisation anarchiste spécifique.

Bien que s'exprimant avant tout *via* le syndicat, l'anarcho-syndicalisme a donc tout intérêt, aujourd'hui, à investir également l'organisation anarchiste spécifique. Cette « combinaison » lui permet de se construire autour de deux axes - l'action syndicaliste à bases multiples (dont nous reparlerons plus avant) et l'activisme spécifiquement anarchiste - et de ne pas perdre de vue ce pour quoi il se bat à terme, à savoir l'avènement d'une société sans classes sociales ni Etat. À la différence des syndicats, l'organisation anarchiste spécifique a néanmoins vocation à disparaître une fois le processus révolutionnaire advenu, au risque de se voir transformée en ce parti-Etat dont rêvent tous les communistes autoritaires, au détriment de l'émancipation.

¹ Par exemple, aujourd'hui en France : Fédération anarchiste (FA), Coordination des groupes anarchistes (CGA), Organisation communiste libertaire (OCL), Alternative libertaire (AL), Organisation anarchiste (OA). Mais aussi tous les groupes et collectifs anarchistes autonomes, non attachés à une organisation nationale.

L'anarcho-syndicalisme comme finalité

Ce n'est plus évident pour tout le monde aujourd'hui, mais le syndicalisme est, à l'origine, l'expression concrète et la plus « pure » de l'anarchisme, puisqu'il propose aux travailleurs et aux travailleuses de s'organiser contre l'exploitation et de porter par eux-mêmes le monde de demain, et ce sans le parasitage des partis politiques (quels qu'ils soient) et de leurs ambitions étatiques. Il est d'ailleurs reconnu que le théoricien et activiste anarchiste Mikhaïl Bakounine fut de ceux qui furent à l'origine de la matrice théorique du syndicalisme. C'est ce qu'affirmait, en 1907, l'anarchiste Maria Isidorovna Goldsmith dans la revue libertaire *Les Temps nouveaux* :

« Bakounine, dans son article “La politique de l'internationale”, expose la ligne de conduite qu'il voudrait voir suivre au mouvement ouvrier dans les termes tels que le mouvement syndicaliste actuel semble être la réalisation exacte de son programme. »

C'est pourquoi, d'ailleurs, Émile Pouget écrivait, en 1897, dans *L'Almanach du Père Peinard* :

« S'il y a un groupement où les anarchos doivent se fourrer, c'est évidemment la chambre syndicale. [...] On a eu le sacré tort de trop se restreindre aux groupes d'affinités [anarchistes]¹. »

Il était donc tout naturel qu'à son origine le syndicalisme portât un projet de société anarchiste. Et si, aujourd'hui, nous devons parler d'« anarcho-syndicalisme », c'est parce que la mainmise, pendant plusieurs décennies, du Parti communiste et du réformisme social-démocrate a en partie vidé le syndicalisme de tout potentiel révolutionnaire libertaire.

Dès sa création en 1895, la CGT se posait à la fois comme moyen et comme but, porteuse d'un projet de société révolutionnaire résolument anarchiste : un monde sans exploitation économique et sans État. Émile Pouget, un de ses membres influents, écrivait ainsi en 1910 :

« Le syndicalisme est apte à préparer et à réaliser, sans interventions extérieures, par la grève générale, l'expropriation capitaliste et la réorganisation sociale, avec pour base le syndicat, qui de groupement de résistance se transformera en groupement de production et de répartition². »

C'est tout l'anarcho-syndicalisme qui se trouve résumé dans cette phrase : le syndicalisme comme moyen et comme fin, organisation de lutte pour les travailleurs révolutionnaires et base de la réorganisation du monde après la révolution. C'est ce que firent en partie, en 1936, les anarcho-syndicalistes de la CNT espagnole après avoir fait échouer le soulèvement fasciste du général Francisco Franco dans certaines villes d'Espagne.

De quoi s'agit-il concrètement ? Il n'est pas opportun d'entrer ici dans une longue dissertation sur ce à quoi ressemblera la société révolutionnaire de demain. Les programmes politiques ne font pas partie des pratiques libertaires, et la société émancipée ne sera jamais que le fruit de la réflexion et des choix de celles et ceux qui auront fait cette révolution, et dont les avis ne manqueront pas, sans doute, de diverger quelque peu. Mais il semble néanmoins essentiel de dégager quelques grandes idées, principes et pratiques ; comme l'écrivait Mikhaïl Bakounine, « nul ne peut vouloir détruire sans avoir au moins une imagination lointaine, vraie ou fausse, de l'ordre des choses qui devrait, selon lui, succéder à celui qui existe présentement », d'autant que « plus cette imagination est vivante en lui plus sa force destructrice devient puissante »³.

¹ Cité dans « Le syndicalisme révolutionnaire, l'utopie et la fiction », présentation du livre d'Émile Pouget et Émile Pataud *Comment nous ferons la révolution*, éditions Syllepse, 1995, page IV.

² *La Confédération générale du travail*, Bibliothèque du Mouvement prolétarien, Librairie des sciences politiques et sociales Marcel Rivière, Paris, 1910.

³ Cité par René Berthier dans « Mikhaïl Bakounine contre l'insurrectionnalisme », *Le Monde libertaire* n° 1771 (9-15 avril 2015).

L'anarcho-syndicalisme propose de supprimer la propriété privée et étatique des moyens de production à travers l'expropriation des bourgeoisies et la réappropriation syndicale : chaque syndicat prend possession des lieux et outils de travail des professions qui lui sont rattachées. Il s'agit moins d'une collectivisation généralisée et ouverte que la possession, par les travailleurs organisés, de leurs outils de travail, au sens large. Cette mise en commun syndicale implique la gestion totale et le plein contrôle du travail par les travailleurs et les travailleuses : ce sont eux et elles qui déterminent, entre eux et elles, les modes de production, le temps, les cadences et les conditions de travail, qui gèrent les tâches administratives, la vie interne de l'entreprise, etc. Rien, dans l'organisation du travail, n'est dès lors étranger aux travailleurs et à leurs syndicats, et personne n'est en mesure de venir parasiter cette autonomie pleine et entière. Dans cette organisation du travail, c'est l'autogestion qui prévaut. Les orientations et les grandes décisions des syndicats se prennent en assemblée générale et les mandats, clairement définis et donnés pour des durées restreintes, s'exercent au sein d'un système de contrôle régulier permettant, si cela est nécessaire, une révocabilité immédiate. Cette démocratie radicale doit s'exprimer à tous les niveaux de l'organisation syndicale : de la base des syndicats jusqu'à l'organisation qui les fédère.

Les mêmes principes de fédéralisme et d'autonomie doivent régir l'organisation sociale en dehors du cadre du travail, car la société n'est pas, et c'est heureux, qu'une entité productive. Avec les syndicats - qui organisent la production -, les collectivités - ou communes - sont l'autre pilier du projet de société autonome porté par l'anarcho-syndicalisme. Rassemblant librement des individus - sur des bases affinitaires, géographiques, culturelles, ou autres -, elles se fédèrent entre elles pour organiser une vie sociale autonome, où les décisions sont discutées et prises au sein des assemblées et rigoureusement exécutées par des personnes élues, contrôlées collectivement et révocables. Les assemblées sont souveraines et c'est à travers elles que s'organise « la vie de la cité » (l'urbanisme, l'aménagement, le réseau des transports, etc.) et qu'est définie, avec les syndicats, la production (laquelle définition ne peut être du ressort des seuls travailleurs, ceux-ci n'étant pas, dans une société, les seuls consommateurs). La libre définition collective de la production est d'ailleurs essentielle, car une révolution anarchiste ne pourra se contenter d'une simple réappropriation de l'appareil productif : il lui faudra être en mesure de le repenser intégralement. Le système productif actuel, pensé et conçu par le capitalisme, est une machine de destruction, qui broie aussi bien les êtres humains qu'elle détruit l'environnement. Le garder tel quel ne conduirait qu'à reproduire, à terme, les mêmes rapports de domination et de destruction du vivant, condamnant d'emblée la révolution à n'être rien d'autre qu'une nouvelle forme du capitalisme.

La rébellion zapatiste en exemple

L'histoire compte quelques exemples de réalisations révolutionnaires qui prouvent qu'il est possible de construire, du moins d'ébaucher, un communisme sansEtat : la Commune de Paris de 1871, les débuts de la révolution russe de 1917, la révolution ukrainienne de 1918-1921 et, surtout, la révolution espagnole de 1936- 1939. Mais si ces expériences appartiennent désormais au passé, il en est une autre qui, aujourd'hui, est toujours d'actualité : l'autonomie zapatiste, pensée, élaborée et vécue depuis plusieurs dizaines d'années par les communautés indigènes en rébellion du Chiapas.

En vingt ans de lutte et de résistance, et à travers des tâtonnements et des expérimentations pas toujours concluantes, ces zapatistes - qui se sont soulevés, l'arme au poing, le 1er janvier 1994 – sont parvenus à construire une société en rupture avec le capitalisme et l'État, et ce sur un territoire assez vaste mais pas homogène et malgré les harcèlements récurrents des groupes paramilitaires et la militarisation de la région. Aujourd'hui, leur autonomie politique s'organise autour de ce qu'ils appellent « trois niveaux de bon gouvernement », qui sont trois échelles, à la fois géographiques et politiques, à travers lesquelles se discutent, se prennent et s'exécutent les décisions. Le premier niveau, le plus important, est celui de la communauté ; le deuxième est celui de la commune, qui regroupe plusieurs communautés ; le troisième celui du *caracol*, où siège le conseil de bon gouvernement, qui regroupe les communes d'une même zone. Chaque niveau de bon gouvernement dispose de ses autorités, lesquelles sont élues en assemblée (communautaire, communale ou de zone¹) pour des tâches bien précises. Non rémunérées, ces autorités sont aussi révocables à tout moment et régulièrement soumises au contrôle des assemblées. Les décisions, quant à elles, se prennent également lors des assemblées et, lorsqu'elles émanent du conseil de bon gouvernement, elles ne peuvent être prises et exécutées sans être préalablement redescendues, pour consultation et amendement, aux niveaux inférieurs (communes, puis communautés). Un ascenseur permanent fonctionne entre les différents niveaux de bon gouvernement, permettant une consultation systématique de la base avant l'adoption et l'exécution des décisions importantes. La « vie politique » se fait donc sur le temps long, mais cette lenteur est pour les zapatistes, et à juste titre semble-t-il, la garantie du respect des volontés de la base et de l'absence de rupture entre « gouvernés » et « gouvernants ».

En vingt ans, les zapatistes ne se sont pas contentés de transformer les processus de décision, ils ont aussi embrassé d'autres questions primordiales, et notamment celles, sociales, de l'éducation, de la santé et, bien sûr, de l'économie. Fruits d'une mobilisation permanente considérable, les systèmes de santé et d'éducation autonomes sont ainsi aujourd'hui bien aboutis, avec un résultat pour l'heure assez impressionnant quand on réalise à quel point l'Etat du Chiapas avait abandonné ces deux secteurs, laissant les communautés indigènes sans réel accès aux hôpitaux et aux écoles. Aujourd'hui, chaque zone du territoire zapatiste dispose d'une clinique centrale (avec plusieurs services médicaux : généraliste, optique, gynécologique, dentaires, analyses médicales, laboratoire de prothèses), chaque commune d'une micro-clinique, et la plupart des communautés d'une « maison de santé ». Elaborée avec le soutien financier et professionnel de plusieurs dizaines de médecins, infirmiers, aides-soignants des sociétés civiles nationale et internationale, cette santé autonome est aussi ouverte aux indigènes non zapatistes qui, dans la région, font toujours face aux carences de l'Etat en la matière. Au niveau éducatif, il en va de même et, désormais, chaque zone zapatiste a une école secondaire (cursus de trois ans) et toutes les communautés possèdent une école primaire. Les savoirs sont élaborés collectivement et chaque niveau de bon gouvernement dispose d'un comité d'éducation qui permet de faire le lien et de résoudre les problèmes causés par d'éventuelles inégalités d'accès à l'enseignement. Gratuite et accessible aux filles, cette

¹ Les assemblées communautaires regroupent tous les membres d'une communauté ; les assemblées communales regroupent les élus des communes ; les assemblées de zone, les plus grandes, regroupent tous les élus des communautés, des communes et du conseil de bon gouvernement d'une même zone.

éducation n'a rien d'indigéniste et, loin d'enseigner seulement l'histoire et la culture indigènes, elle ouvre les communautés sur le reste du monde, favorisant l'enseignement de l'espagnol (sans pour autant oublier les langues mayas) et sortant l'histoire du seul cadre chiapanèque.

Les zapatistes étant principalement des paysans², la terre est, tout naturellement, au cœur de leur « économie ». Il existe deux façons de travailler et de posséder la terre en territoire autonome, et ce toujours d'après le principe selon lequel la terre appartient à ceux qui la travaillent. Deux systèmes cohabitent donc : une possession individuelle fondée sur une répartition égalitaire des parcelles de terre (desquelles les familles tirent leur propre subsistance) et une possession collective. Cette dernière est au cœur de ce que les zapatistes appellent « travaux collectifs » et qui ne sont rien de moins que du collectivisme puisqu'il s'agit simplement de travailler sur des terres appartenant à l'ensemble d'une communauté, voire d'une commune. Les fruits de ces travaux collectifs peuvent avoir plusieurs destinations sociales : subvenir aux besoins alimentaires des autorités dont la charge (ou « mandat ») nécessite un travail à temps plein qui les empêche de cultiver leurs terres ; subvenir aux besoins alimentaires des familles dont le père - qui, généralement, est celui qui travaille la terre - est décédé (c'est notamment le cas des familles des miliciens et insurgés morts au combat) ; subvenir aux besoins alimentaires de toute une communauté, quand celle-ci est installée sur une terre récupérée (terrain qui appartenait à l'État ou à un propriétaire privé qui ne l'exploitait pas et que les zapatistes ont récupéré pour, eux, le travailler - agriculture ou élevage)³.

Aujourd'hui, la construction de l'autonomie a permis d'améliorer sensiblement le niveau de vie des communautés membres de l'EZLN⁴. Mais, comme les zapatistes aiment à le répéter, rien n'est encore gagné, rien n'est encore pleinement atteint, d'autant que l'autonomie en elle-même réside avant tout dans le chemin qui tend vers elle. En outre, l'EZLN a tout à fait conscience des limites rencontrées par un projet de société qui s'élabore et s'expérimente au sein d'un monde capitaliste duquel il ne peut, de fait, être totalement coupé. En cela, les zapatistes ne se font pas d'illusion : on ne peut concevoir une société réellement émancipée, réellement autonome, sans s'être au préalable débarrassé du capitalisme et des États, dont les principes, les valeurs et les logiques sont aux antipodes de ceux portés par le projet émancipateur. C'est pourquoi les zapatistes, refusant toute logique autarcique, ne se replient pas sur leurs territoires. Loin de prôner l'« entre-nous », ils impulsent des initiatives nationales et internationales pour créer du lien avec les autres luttes populaires et anticapitalistes.

² Certains, avant le soulèvement de 1994, n'ont cependant pas échappé à leur prolétarianisation, et ont dû partir dans d'autres États, quand ce n'est pas aux États-Unis, faire des petits boulots pour ramener de l'argent dans leur foyer.

³ Pour approfondir la passionnante question de l'autonomie zapatiste, le lecteur intéressé pourra se reporter à mon essai *Tout pour tous ! L'expérience zapatiste, une alternative concrète au capitalisme* (Editions Libertalia, 2014) ainsi qu'aux *Adieux au capitalisme : autonomie, société du bien vivre et multiplicité des mondes* de Jérôme Baschet (La Découverte, 2014).

⁴ Acronyme d'Armée zapatiste de libération nationale.

La pratique anarcho-syndicaliste

Un syndicalisme à bases multiples

Le vieux clivage réforme-révolution n'a que trop paralysé le mouvement révolutionnaire et enfoncé le syndicalisme dans une compromission sans cesse plus importante avec ceux qui nous dominent et nous écrasent au quotidien. D'un côté, les militants révolutionnaires se sont coupés de ceux avec qui ils souhaitent renverser le capitalisme à force de conspuer toutes les initiatives qui n'étaient pas estampillées « 100 % révolutionnaire ». De l'autre, les directions des grandes centrales syndicales, désormais largement intégrées à l'Etat, ont vidé le syndicalisme de son potentiel révolutionnaire en se concentrant uniquement sur des revendications réformistes qui n'ont jamais profondément remis en cause le capitalisme, et encore moins l'État. Au final, les grands perdants de cette dichotomie, ce sont les travailleurs et les travailleuses eux-mêmes, dont l'émancipation est reportée aux calendes grecques ou rangée dans les rayons poussiéreux de l'histoire des utopies.

Il est donc nécessaire aujourd'hui de sortir de ce clivage qui n'a plus lieu d'être à une époque où tout est à refaire. Il est vain d'attendre l'avènement d'un processus révolutionnaire spontané, et c'est dans les luttes réformistes du quotidien que se construisent en partie désormais les perspectives de révolution. C'est pourquoi nous devons impérativement concevoir la lutte sociale sur deux temporalités, à savoir les revendications immédiates pour l'amélioration d'un quotidien difficile et la dynamique de dépassement du cadre réformiste pour marcher petit à petit vers une conflictualité toujours plus importante qui finira par déboucher sur une rupture révolutionnaire. Victor Griffuelhes, secrétaire général de la CGT de 1901 à 1909, l'expliquait déjà, en 1908, dans sa brochure *L'Action syndicaliste* :

« Chacun reconnaît l'urgence pour le prolétaire de travailler à accroître ses moyens d'existence, ce qui augmente d'autant sa force de combativité et son avidité pour plus de réformes. En se groupant, l'ouvrier exerce un effort, et c'est dans la pratique de cet effort qu'il parvient à l'intensifier. Et c'est par cette intensité, suscitant une croissance de vie, que la classe ouvrière se libérera du monde capitaliste¹. »

Ne pas mener aujourd'hui de lutte pour une augmentation de salaire sous prétexte que nous aspirons, à terme, à la disparition du salariat est une posture inconséquente qui nous condamne à ne rien faire. Car comment convaincre nos collègues de travail de la nécessaire destruction du rapport social capitaliste si nous ne sommes pas à leurs côtés quand ils luttent contre le patron pour lui arracher quelques euros de plus à la fin du mois ? Loin d'être des antichambres du capitalisme, les luttes réformistes peuvent au contraire être des espaces favorisant une libre expression des idées contestataires, des espaces où ceux qui les investissent sont plus enclins que d'ordinaire à s'intéresser au projet de société révolutionnaire que nous portons en tant qu'anarcho-syndicalistes. Qui a déjà participé à un piquet de grève le sait pertinemment. Alors, plutôt que de se réfugier derrière la révolution pour justifier l'immobilisme militant, investissons toutes les luttes sociales - et en particulier celles qui nous concernent aussi en tant que travailleurs et travailleuses, car nous ne sommes pas que des révolutionnaires - et portons-y nos analyses et nos pratiques ; c'est là qu'on nous attend, c'est donc là que nous devons être.

Là encore, la CGT des origines avait très bien saisi cette nécessaire relation entre la réforme et la révolution, refusant de sacrifier l'amélioration des conditions d'existence quotidienne sur l'autel du grand chambardement de demain. Ainsi si, dans ses premiers statuts (adoptés lors du congrès de 1895), la CGT affirme qu'elle « a exclusivement pour objet d'unir, sur le terrain économique et dans des liens d'étroite solidarité, les travailleurs en lutte pour leur émancipation intégrale », elle exprime aussi, dans le même texte, la nécessité de luttes réformistes comme celle « pour l'obtention d'une législation sur le travail comportant, avec un minimum de salaires, la fixation à huit heures de la durée minimum du travail et le repos hebdomadaire ». Se battre pour obtenir une meilleure législation du travail n'avait ainsi rien de contradictoire avec la marche vers « l'émancipation intégrale » des travailleurs.

¹ Victor Griffuelhes, *L'Action syndicaliste*, Bibliothèque du Mouvement socialiste, Librairie des sciences politiques et sociales Marcel

Rivière, Paris, 1908, pages 34-35.

L'action directe : des grèves aux sabotages

Si l'anarcho-syndicalisme est un projet de société, il est aussi une pratique de lutte particulière qui reflète ses ambitions révolutionnaires, au cœur de laquelle se trouve l'action directe. Expression aujourd'hui galvaudée – notamment depuis l'épopée du groupe Action directe (AD) dans les années 1980 (bien éloigné de l'anarcho-syndicalisme) -, l'action directe n'est rien d'autre que la mise en pratique de la devise de la Première Internationale déjà citée : c'est le prolétariat qui se charge lui-même de s'émanciper, sans remettre à personne, et surtout pas à des autorités qui jamais ne l'ont représenté, son avenir. Pour Emile Pouget, qui l'a théorisée, l'action directe signifie « que la classe ouvrière [...] crée ses propres conditions de lutte et puise en soi ses moyens d'action »¹.

Si l'action directe a souvent une connotation violente et si elle fait d'abord appel à l'imaginaire de l'illégalité, sa principale manifestation reste pourtant aujourd'hui bien légale : c'est la grève, qui devrait être au cœur de toute pratique syndicaliste. Il existe plusieurs façons de faire grève, selon l'état du rapport de force et la radicalité des revendications : la grève limitée, forme la plus répandue, qui consiste à cesser le travail pour un temps donné ; la grève illimitée, plus ambitieuse, plus dure, et qui nécessite une solide caisse de grève, un soutien des autres syndicats, voire d'organisations politiques ; la grève perlée, interdite en France, qui consiste à freiner la production sans pour autant cesser le travail (donc sans perte de salaire) ; la grève du zèle, qui vise à ralentir drastiquement la production ou le service en suivant à la lettre toutes les règles de sécurité élémentaires et les protocoles bureaucratiques ; la grève tournante, efficace et ingénue (mais interdite dans le secteur public), qui consiste à cesser le travail à tour de rôle, d'un service à l'autre, pour limiter l'impact sur les salaires et ainsi pouvoir tenir le mouvement dans la durée tout en bloquant l'activité de l'entreprise.

Si elle est l'arme absolue des travailleurs et des travailleuses, la grève n'est pas la seule forme d'action directe et, quand elle n'est pas envisageable – faute de grévistes... -, le recours au sabotage peut être tout indiqué, et même particulièrement efficace. Là encore, Émile Pouget l'avait théorisé au début du XXe siècle, dans un petit texte maintes fois réédité depuis². Saboter, c'est s'en prendre directement à la production en vue de la rendre invendable ou inutilisable ou à l'outil de travail pour entraîner l'arrêt ou le ralentissement de la production ou des services. Dans le premier cas, le travailleur doit veiller à ce que le sabotage réalisé ne mette pas en danger la vie du consommateur ou de l'utilisateur - qui, bien souvent, n'est pas l'ennemi -, au risque de jeter le discrédit sur l'acte et la lutte dans laquelle il s'inscrit.

Le sabotage n'a pas forcément besoin d'être ouvertement revendiqué par les travailleurs en lutte, et il est possible de faire en sorte que la hiérarchie comprenne que l'acte est lié au mouvement social en cours sans pour autant prendre les risques inhérents à une revendication explicite et nominative qui les mettrait inévitablement en cause. De même, le sabotage n'implique pas forcément une violence démesurée ou physique, et il existe bien des façons de s'attaquer à un outil de travail sans violence excessive. A l'heure du tout-informatique, il peut être relativement aisé de paralyser ou de ralentir le fonctionnement d'une entreprise en s'en prenant directement aux ordinateurs et aux équipements Internet (et pas besoin de compétences en hacking, une simple bouteille de soda peut suffire). Comme l'affirmait l'écrivain italien Erri De Luca – poursuivi par la justice de son pays pour avoir appelé au sabotage de la ligne grande vitesse Lyon-Turin –, saboter « est un mot qui n'est pas forcément synonyme de dégradation matérielle : saboter, ce peut être faire grève, faire obstruction, mal appliquer un ordre. C'est une formule de résistance civile, qui en appelle à la fraternité »³.

Il n'est pas nécessaire que la situation soit dramatique ou que la lutte se retrouve dans une impasse pour avoir recours au sabotage. Une action coup de poing avant une négociation annuelle obligatoire avec une

¹ Émile Pouget, *L'Action directe*, Éditions du Réveil ouvrier, Bibliothèque de documentation syndicale, Nancy, 1904, page 1.

² Georges Yvetot et Émile Pouget, *L'ABC syndicaliste et le Sabotage*, Éditions du Groupe anarchiste Salvador-Seguí, 2015, 140 pages.

³ Erri De Luca, « J'écris pour donner la parole à ceux qui ne l'ont pas », *L'Express*, édition Internet du 3 mai 2015.

direction peu encline à céder aux revendications est tout à fait concevable, et peut suffire à mettre la pression sur les négociateurs (y compris, dans certains cas, syndicaux) et, ainsi, contribuer à faire pencher le rapport de force du côté des travailleurs et des travailleuses. Le sabotage sera également précieux dans des situations où l'implantation syndicale est mineure et où les quelques rares travailleurs et travailleuses conscients ne sont pas en mesure de construire un rapport de force collectif. Le sabotage est une pratique qui peut se révéler très efficace (il suffit de voir la peur qui saisit les patrons et les dirigeants politiques quand des salariés déterminés encerclent leur usine de bouteilles de gaz et menacent de la faire sauter s'ils ne sont pas entendus), mais elle exige la prudence, la réflexion et, parfois, un minimum de discrétion, sans quoi elle risque, au final, de se retourner contre ses auteurs.

Si l'action directe est à ce point primordiale, c'est parce que les négociations et les voies légales sont si parfaitement maîtrisées par les employeurs et leurs contingents d'avocats et de juristes qu'elles finissent souvent par desservir les travailleurs et les travailleuses, qui s'épuisent en palabres et se perdent dans le labyrinthe de la bureaucratie administrative. Néanmoins, la légalité n'est pas non plus à négliger, et l'investissement des anarcho-syndicalistes dans les institutions représentatives du personnel est, lui aussi, très important. Car cette voie, certes légale, peut parfois suffire à prévenir les attaques patronales ou à déceler les manœuvres financières qui sont le lot de bien des entreprises, surtout si, dans l'entreprise, les collègues ne sont pas des syndicalistes chevronnés. En outre, au-delà même de l'aspect purement défensif, ces institutions peuvent être de bons espaces de formation pour les travailleurs qui s'y engagent, pouvant leur apporter une meilleure connaissance de leur entreprise, voire de leur branche d'industrie, indispensable à l'ébauche d'une réflexion pragmatique sur un possible contrôle ouvrier. C'est ce que pensait d'ailleurs Nicolas Faucier — correcteur de presse et militant anarcho-syndicaliste — lorsqu'il écrivait, en 1988, dans son autobiographie, que, *via* l'engagement dans les comités d'entreprise, « l'entreprise peut devenir le lieu où se fait l'apprentissage de la gestion ouvrière », pour peu, bien sûr, que cet investissement ne perde pas de vue son but final, à savoir « la transformation sociale par l'abolition de l'exploitation de l'homme par l'homme »⁴.

Les prud'hommes aussi ne sont pas des instances à négliger, car ils restent une expression évidente de la lutte des classes et un moyen de réparer les dommages causés par une délinquance patronale de plus en plus décomplexée. Les attaques qu'ils essuient depuis quelques années de la part du pouvoir d'Etat suffisent à témoigner de leur utilité concrète pour les travailleurs et les travailleuses. En outre, cette justice qui n'est pas rendue par des juges professionnels (renouvelés régulièrement, et, jusqu'en 2014, élus) pourrait éventuellement aussi nourrir les réflexions anarchistes sur la mise en place d'une justice libertaire dans une société sans État.

⁴ Nicolas Faucier, *Dans la mêlée sociale : itinéraire d'un anarcho-syndicaliste*, Éditions La Digitale, 1988, 237 pages.

En finir avec la morale laborieuse

Le mouvement ouvrier, notamment syndicaliste, est parfois tombé dans le travers ouvriériste et a favorisé l'émergence d'une morale opprimente fondée sur le travail. Cette morale laborieuse, qui met le travail au centre de tout, a souvent abouti, au sein des luttes sociales et des organisations de classe, à une marginalisation dommageable des sans-emploi et des prolétaires réfractaires au travail (ceux qui sacrifient une bonne part de confort pour ne pas entrer dans le salariat). Cette morale a souvent été accompagnée d'un culte de l'ouvrier viril et manuel, de l'homme fort et bon producteur, maintes fois représenté dans les propagandes politiques et syndicalistes. S'il est vrai que les communistes autoritaires se sont parfaitement illustrés en la matière (le fameux stakhanovisme soviétique), les anarcho-syndicalistes n'ont pas toujours été en reste, en témoigne ne serait-ce que l'imagerie très viriliste et ouvriériste de la CNT espagnole pendant la révolution sociale de 1936.

Si cette morale peut se comprendre, notamment comme réaction naturelle et légitime à l'oisiveté patronale et actionnariale, elle n'en reste pas moins problématique. Non seulement parce que le virilisme qui l'accompagne le plus souvent n'augure rien de bon pour l'émancipation des femmes et pour l'instauration d'une société qui ne soit pas fondée sur un rapport de force permanent, mais aussi parce qu'une morale laborieuse peut conduire les révolutionnaires et leurs organisations à porter des logiques productivistes et, au final, à condamner l'aspiration fondamentale de toute révolution sociale, à savoir préserver le temps de vivre. A quoi bon faire une révolution si c'est pour conserver le même appareil productif, avec les mêmes cadences ?

En outre, ériger une morale laborieuse, ne définir l'identité révolutionnaire qu'à travers le travail, c'est oublier que la résistance au travail est normale et éminemment légitime. Qu'elle s'exprime radicalement par une réfraction pure et simple à travailler, ou simplement par des pratiques qui traduisent un désinvestissement professionnel ou une réappropriation partielle du temps de travail (la perruque, par exemple, la médiocrité, vouloir travailler le moins possible, etc.), la résistance au travail manifeste un rapport tout à fait sain du travailleur ou de la travailleuse à son travail. Son idée, comme sa pratique, a d'ailleurs toujours existé, y compris au sein du mouvement syndicaliste révolutionnaire français (« À mauvaise paye, mauvais travail », écrivait Émile Pouget dans *Le Sabotage*). Cette attitude n'est, du reste, pas incompatible avec le fait d'aimer son métier : ce n'est pas un désamour du métier qui s'exprime ainsi, mais un rejet du système dans lequel il s'inscrit aujourd'hui, en société capitaliste.

Les structures syndicales comme territoires autonomes

Base de la société anarchiste qu'il porte en lui, le syndicat doit s'efforcer, dès aujourd'hui, d'accueillir en son sein les réflexions des exploités sur une réorganisation égalitaire et antiautoritaire de la société. Ces réflexions, elles-mêmes alimentées par les formes que doivent prendre les luttes sociales - l'auto-organisation, le mandatement impératif, etc. -, doivent ainsi trouver dans le syndicat un espace d'émulation à même de favoriser une construction théorique collective, par le prolétariat et pour le prolétariat. En somme, il s'agirait d'aborder ensemble des questions essentielles : comment penser une reprise en main de l'économie par les syndicats ? Que doit-on produire ? Comment ? Pour qui ? Quel réseau de distribution ? Les réponses à ces questions nous appartiennent, en tant que travailleurs et travailleuses, que nous soyons actifs, retraités ou chômeurs.

Afin de favoriser l'élaboration d'une pensée révolutionnaire, il est nécessaire que les syndicats créent en leur sein des « modules » d'information et de formation et qu'ils s'engagent à faciliter l'accès aux différents lieux de savoir (bibliothèques, médiathèques, cinémas, musées, etc.), voire qu'ils en impulsent eux-mêmes (bibliothèques autogérées, universités populaires). Dans ce devoir d'éducation populaire, il est indispensable que les syndicats - voire les fédérations syndicales - mettent en place des ateliers pour favoriser les échanges

entre travailleurs et travailleuses sur les différents métiers qui constituent l'industrie dans laquelle ils travaillent. Connaître son métier, son industrie, son histoire et son possible devenir constituent des savoirs professionnels fondamentaux que chacun se doit d'acquérir afin de permettre la réélaboration, dans une perspective libertaire, de l'activité humaine. Mais cet enseignement ne doit pas être le fait de personnes extérieures aux métiers concernés : il doit venir des travailleurs eux-mêmes, qui ont toujours été les plus à même de parler de ce qu'ils font au quotidien. Aujourd'hui, au sein de la CGT, les instituts d'histoire sociale professionnels et territoriaux sont des outils formidables qui œuvrent dans ce sens ; certains, comme celui du Livre parisien, sont particulièrement actifs : soutien à des recherches universitaires, organisation de conférences publiques sur l'histoire des métiers du Livre, publication de brochures et de livres, archivage, etc.

Pour toutes ces raisons, mais aussi pour favoriser la convergence entre les luttes, la dynamique syndicale interprofessionnelle doit être au cœur de la pratique anarcho-syndicaliste. Cette dynamique existe depuis que les ouvriers ont décidé de s'organiser au-delà du seul corps de métier, et la création de la CGT à la fin du XIXe siècle répondait à cette exigence d'union des travailleurs et des travailleuses. Aujourd'hui, les structures interprofessionnelles sont toujours là, mais elles se trouvent de plus en plus délaissées par les militants syndicalistes :

unions locales (UL), unions départementales (UD), unions régionales (UR) et bourses du travail sont autant d'espaces où devraient pouvoir s'épanouir les relations entre syndicalistes d'univers professionnels différents. C'est là où les cheminots devraient pouvoir côtoyer les éboueurs, les ouvriers du Livre prendre le café avec les guides de montagne, les enseignants discuter avec les cuisiniers, etc. Ces espaces interprofessionnels constituent les véritables creusets de la révolution sociale, des laboratoires de la société de demain, et il faut les investir pour les aider à vivre et leur redonner un dynamisme que beaucoup n'ont plus aujourd'hui.

Les syndicats, les UL, les UD, les UR, les bourses du travail - ces « municipalité [s] populaire [s], ouvrière [s], dressée[s] en face de l'hôtel de ville de la république bourgeoise¹ » - doivent pouvoir constituer un vrai réseau de solidarité de classe et de réappropriation du quotidien par la lutte, sous tous ses aspects. C'est tout un

¹ La définition est de Jacky Toublet, qui fut un temps secrétaire du Syndicat des correcteurs CGT. Voir son texte « Considérations sur l'anarcho-syndicalisme », dans le livre *Anarcho-syndicalisme et anarchisme*, publié en 1994 par l'Atelier de création libertaire (on y trouve aussi des contributions de Murray Bookchin, Daniel Colson et Marianne Enckell).

monde parallèle, un inframonde, une contre- société en gestation qui pourrait s'y épanouir. Un territoire qui, si nous ne le laissons pas à l'abandon ou dans les mains des bureaucraties - ce qui revient presque au même -, pourrait devenir le tremplin d'un processus révolutionnaire social et global, impulsé par les travailleurs et les travailleuses, sans les intermédiaires parasites que sont les partis politiques. Au Chiapas, les rebelles zapatistes parlent de « territoires autonomes » pour désigner les espaces qu'ils ont libérés au sein de la *selva*. En France, en 2015, on ne peut pas vraiment envisager de libérer des villages comme eux l'ont fait - le contrôle étatique du territoire est beaucoup plus puissant ici -, mais on peut très bien penser l'idée du « territoire autonome » dans les organisations, les structures, les collectifs que nous saurons impulser pour nous retrouver, échanger, penser, élaborer ensemble nos luttes et nos aspirations.

S'organiser pour affronter l'État

Si l'anarchisme, *a fortiori* l'anarcho-syndicalisme, ne doit en aucun cas fantasmer la violence, celle-ci n'en demeure pas moins inévitable dans le combat social qui oppose le prolétariat aux agents de ses oppressions (il l'est d'ailleurs déjà, ne serait-ce que dans de simples luttes revendicatives de type réformiste). Et si les pratiques d'action non violente sont intéressantes, souvent pertinentes, parfois susceptibles d'aboutir à des victoires non négligeables¹, elles ne sont pas en mesure d'incarner à elles seules un véritable processus de révolution sociale. Il est illusoire de croire que les bourgeoisies et l'État - « ce groupuscule surarmé² » - se laisseront exproprier et anéantir (en tant que classes et institutions) sans recourir à la répression, à la force dite « publique » ou « de l'ordre » - la violence, en somme. L'actualité et l'histoire n'ont de cesse de témoigner des violences que les dominants opposent aux dominés quand leurs intérêts sont contrariés ou en passe de l'être. Théoriser une révolution non violente, c'est se condamner à ne jamais pouvoir la faire ou se jeter dans la gueule d'un loup déjà affamé. On ne peut donc, dans une perspective de changement social révolutionnaire, s'interdire de penser l'affrontement violent. D'autant qu'y réfléchir et le penser, c'est lui donner un cadre, lequel est résolument indispensable si on veut éviter que la violence qu'il incarne ne s'exprime de façon débridée, débordant la seule exigence d'autodéfense pour déboucher sur des actes gratuits, arbitraires, intolérables.

L'organisation syndicale, en tant que structure de classe par excellence, est, là encore, la plus à même d'incarner cette nécessaire logique. Laisser cette prérogative à des partis ou à des groupuscules politiques, c'est s'exposer dangereusement aux appétits de contrôle et de récupération, lesquels ont toujours bénéficié de stratégies bien construites. Dans les années 1920, les anarcho-syndicalistes espagnols avaient constitué des comités de défense pour faire face aux *pistoleros* du patronat qui liquidait les militants ouvriers. Ces groupes, constitués sur des bases affinitaires ou géographiques (à l'échelle d'un quartier, par exemple), pas toujours intrinsèquement liés à l'organisation syndicale CNT, ont joué un rôle crucial dans la réussite du soulèvement du prolétariat catalan contre le coup d'Etat franquiste de juillet 1936. Et bien que l'insurrection en surprît beaucoup - à commencer par les anarchistes eux-mêmes -, le « maillage » déjà existant des comités de défense à Barcelone permit aux ouvriers et aux ouvrières de la Rose de feu de faire face aux militaires factieux et facilita une victoire - certes temporaire.

Difficile de dire si, aujourd'hui, l'idée de constituer en France des groupes d'autodéfense est ou non pertinente. Notre réalité est bien différente de celle de l'Espagne des années 1930 et le rapport de force physique plus complexe - ne serait-ce que sur le terrain de la prévention (il est assurément plus difficile au XXI^e siècle qu'au début du XIX^e d'adopter une logique clandestine). Vouloir reproduire actuellement ces comités de défense, avec des objectifs et des pratiques similaires, pourrait surtout relever du fantasme... ou de la pitrerie. Mais sur quelle base, alors, penser une autodéfense sociale ? Dans un premier temps, à partir de nos réalités, et notamment de celles de la répression. Nous ne vivons plus, aujourd'hui, dans un pays où l'on exécute au coin d'une rue un militant syndicaliste. La violence de l'Etat demeure toujours aussi efficace, mais elle s'exprime plus sournoisement : elle commence par le jet de gaz lacrymogène contre des manifestants et se termine dans les cellules d'isolement des ensembles carcéraux. Le meurtre, s'il existe toujours, relève plus souvent de la bavure que de l'acte commandité. Plus de mise à mort en sortant de chez soi, mais des coups de matraque, de taser, de flash-bail qui blessent et mutilent - et, certes, parfois, tuent -, dans la rue, dans les cellules de garde à vue, dans les couloirs des prisons. Organiser une autodéfense, c'est d'abord apprendre à faire face à cette violence : connaître le cadre légal dans lequel elle s'exprime et s'entraîner pour l'affronter physiquement. Cet essai n'ayant

¹ Au sujet de ces victoires, on lira avec intérêt le livre d'André Bernard et Pierre Sommermeyr *Désobéissances libertaires : manières d'agir et autres façons de faire*, Nada éditions, 2014, rééd. 2016.

² La définition est d'Alexandre Dumas, dans son polar *Dans la cendre* (Éditions Après la lune, 2010).

aucunement l'ambition d'être un petit manuel pratique d'autodéfense, il n'est pas nécessaire d'entrer dans le détail des formes que peut prendre la résistance physique à la répression. Nous saurons très bien la définir par nous-mêmes dans les réflexions collectives que nous mènerons à ce sujet dans nos organisations et dans nos luttes.

Mais, dans ces questions d'autodéfense, il y a un spectre qu'il faut craindre et, donc, prévenir : celui du spécialiste. Confier la gestion de l'affrontement physique à un petit groupe qui ne se renouvellerait jamais, c'est risquer de voir émerger des logiques et des comportements autoritaires au sein de l'organisation syndicale et de nos luttes sociales. Le monopole de la chose « militaire » ayant toujours préludé aux prises de pouvoir, il est impératif que les personnes en charge de la

gestion de l'affrontement soient désignées en assemblée, qu'elles soient soumises à un contrôle permanent des autres militants et que le principe de rotation des « mandats » s'applique ici de la façon la plus rigoureuse qui soit. On n'a que trop tendance aujourd'hui à toujours voir les mêmes têtes (ou plutôt devrait-on dire « gros bras » ?) dans les « services d'ordre », qui deviennent parfois le théâtre de l'expression décomplexée d'un certain virilisme, voire d'attitudes de petits flics (y compris chez certains prétendus « libertaires » ou « antifascistes »).

De la même façon que la lutte anarcho-syndicaliste se conçoit sur deux temporalités différentes (une immédiate et réformiste, l'autre à long terme et révolutionnaire), organiser une autodéfense, c'est aussi réfléchir à la manière d'organiser une grève insurrectionnelle : une grève qui exprime un désir de révolution sociale et qui se prépare à l'affrontement pour n'avoir rien à lâcher aux institutions contre lesquelles elle se dresse. Car la relance de l'outil de travail par et pour le prolétariat et sans les instances hiérarchiques et parasites du capital ne suffira pas. Il faudra organiser la défense des espaces occupés, des entreprises récupérées, des piquets de grève, des assemblées. Autrement, ce ne sera jamais que se contenter d'une gestion « ouvrière » de l'entreprise dans un cadre économique et social libéral - situation dont le capital peut tout à fait s'accommoder (surtout dans ses processus de restructuration). En conjuguant organisation révolutionnaire du prolétariat

et dynamique de rupture radicale réelle (assumer l'inéluctabilité de l'affrontement), la grève insurrectionnelle s'attaque frontalement au couple capital-Etat. Et c'est dans sa démultiplication - facilitée par les réseaux de lutte interprofessionnels - que résident aujourd'hui les vrais espoirs de révolution sociale.

Quel syndicat pour les anarcho-syndicalistes aujourd'hui ?

Il ne saurait malheureusement y avoir d'évidence en la matière. S'ils ont eu une influence très importante pendant les deux premières décennies de la CGT, les anarcho-syndicalistes français (qui ne se sont définis comme tels qu'à partir des années 1920, préférant auparavant le terme de « syndicalistes révolutionnaires ») n'ont jamais vraiment su construire une centrale syndicale qui allie radicalité révolutionnaire et effectif numérique important. Même pendant l'apogée du syndicalisme révolutionnaire (1902-1909), le nombre d'adhérents restait limité (300 000 syndiqués en 1908 sur les 6 millions de salariés de l'industrie française¹). La CGT-Syndicaliste révolutionnaire, créée en 1926, n'a jamais pu rassembler plus de 8 000 adhérents, et la CNT française, fondée en 1946 sur l'aura de l'épopée anarcho-syndicaliste espagnole et la défiance de certains militants à l'égard d'une CGT de plus en plus inféodée au Parti communiste, ne revendiquait que 5 000 syndiqués en 2013². On est loin des 2 millions d'adhérents qu'a revendiqués la CNT espagnole pendant la guerre de 1936-1939...

C'est une évidence, les temps ont bien changé et, de fait, aujourd'hui, les centrales révolutionnaires (CNT, CNT-AIT, CNT-SO) sont largement désertées, ne parvenant à regrouper, ici et là, que quelques travailleurs seulement. Or un syndicalisme avec peu de syndiqués n'a pas vraiment de sens et peu de chances d'aboutir à des résultats concrets. En outre, les scissions à répétition de ces dernières années, qui multiplient les CNT, ont largement de quoi agacer et perdre les travailleurs en quête d'une organisation syndicale combative, en même temps qu'elles éloignent la perspective d'une centrale révolutionnaire numériquement importante. Il n'empêche que les militants de ces organisations font, sur le terrain, un travail important et qu'ils ont le mérite de donner une visibilité spécifique à l'anarcho-syndicalisme dans le paysage syndical français. Notons également que, dans les entreprises où l'on trouve des sections importantes de ces centrales-là (car il y en a bien quelques-unes, dans le nettoyage, par exemple, où il semblerait que la CNT-SO dispose d'une certaine assise), il peut être tout à fait pertinent de les rejoindre, l'argument de l'effectif n'étant, du moins dans ce cadre restreint, plus valable.

Les syndicats SUD et l'union syndicale Solidaires peuvent constituer un bon compromis entre « radicalité » (ils se revendiquent du syndicalisme de « transformation sociale » et d'un fonctionnement dit autogestionnaire) et effectif non négligeable. Seulement, s'ils sont plutôt bien implantés dans le public, ils sont encore loin d'être présents significativement dans tous les secteurs professionnels, et notamment dans le privé. Reste que les SUD proposent un syndicalisme qui, globalement, résonne plutôt positivement avec les pratiques et les théories anarcho-syndicalistes (outre-Pyrénées, la CGT espagnole, très différente de la française, a su aller plus loin en réalisant ce que SUD a fait en France, tout en revendiquant ouvertement son héritage et ses perspectives anarcho-syndicalistes).

Quant aux grandes centrales syndicales (CGT, CGT- FO, CFDT), si leur nombre d'adhérents est important (la CGT est en tête avec près de 700 000 syndiqués), les discours et les stratégies adoptées par leurs directions ont de quoi rebuter les militants anarcho-syndicalistes (particulièrement du côté de la CFDT), sans parler des affaires qui entachent sérieusement leur probité³. Cela dit, la radicalité n'est pas toujours là où on l'attend, et certains syndicats ou unions syndicales rattachés à ces centrales font montre d'une combativité tout à fait estimable. Les discours « lutte de classe » ont même tendance à fleurir ces derniers temps à la CGT, en témoigne la déclaration du comité général de l'union départementale CGT de Paris qui, le 9 décembre 2014, affirmait que « pour incarner le syndicalisme de classe et de masse il est déterminant de faire converger les luttes, de les rendre

¹ Michel Dreyfus, *Histoire de la CGT : cent ans de syndicalisme en France*, Editions Complexe, 1995, page 63.

² Information donnée sur son site officiel (www.cnt-f.org).

³ Quand, par exemple, Thierry Lepaon, secrétaire général de la CGT entre 2013 et 2015, facture à l'organisation syndicale les travaux d'aménagement de son appartement, pour un montant de 100 000 euros.

interprofessionnelles »⁴. Dans ces cas-là, les anarcho-syndicalistes ont non seulement toute leur place dans ces centrales, mais ils ont aussi tout intérêt à s'y trouver, ayant un rôle à jouer pour renforcer ces tendances à la radicalisation.

En définitive, le choix de l'organisation syndicale doit surtout se faire à partir du lieu de travail, en fonction des réalités syndicales locales, car c'est avant tout l'échelle des sections d'entreprise que l'action anarcho-syndicaliste peut s'exprimer aujourd'hui. Et il est primordial que cette action et cette présence n'introduisent pas de division syndicale là où existe déjà une implantation importante, saine et combative. Ce qui importe, également, et bien au-delà des sempiternelles histoires de chapelles syndicales, c'est de reconstruire un vrai rapport de force au sein du monde du travail, en insufflant une dynamique anarcho-syndicaliste là où nous avons fait le choix de nous trouver. Mais, pour redonner une visibilité à l'anarcho-syndicalisme, pour que notre action et nos analyses ne soient pas isolées ou cantonnées au seul espace de notre lieu de travail ou de notre syndicat, il paraît plus que nécessaire de penser la création de coordinations anarcho-syndicalistes, qui nous rassemblent au-delà de nos appartenances syndicales. Certaines, d'ailleurs, ont déjà vu le jour - pour l'instant à échelles réduites -, comme la Coordination syndicaliste de la Fédération anarchiste (créée en 2011) ou les Communistes libertaires de la CGT (apparus sur la Toile en 2008, impulsés par Alternative libertaire). En cela, l'expérience passée de l'Alliance syndicaliste, dans les années 1970, est riche d'enseignements : son échec à rassembler les syndicalistes libertaires comme sa réussite à avoir su, pendant un temps du moins, attirer des travailleurs non issus du mouvement anarchiste devraient pouvoir nous donner des pistes pour réfléchir aujourd'hui à une autre coordination anarcho-syndicaliste de plus grande ampleur⁵.

En dehors des réseaux et des groupements proprement dits, des initiatives communes voient aussi le jour, dans les périodes de mouvement social, comme l'appel « On bloque tout ! », lancé en mars 2016 dans le cadre de la mobilisation contre la loi Travail. Élaboré par des syndicalistes de terrain de différents syndicats, le texte appelait à « réussir la grève du 31 mars et [à] préparer sa généralisation et sa reconduction partout où c'est possible dans les jours et semaines qui suivront » pour obtenir le retrait de la loi, puis pour « préparer la contre-offensive [...] en popularisant des revendications qui permettent de rassembler, sur lesquelles les équipes syndicales pourraient s'engager ensemble, à la base et dans l'unité ». Ce type d'initiative est ce vers quoi nous devrions tendre aujourd'hui, parce qu'il permet de construire et de renforcer un réseau de militants et de militantes syndicalistes aux aspirations et aux pratiques similaires, qui ne se seraient pas forcément rencontrés autrement. Ce n'est certes pas le grand syndicat unique créé sur des bases révolutionnaires et antiautoritaires auquel nous aspirons, mais, qui sait ?, ce sont peut-être ses germes.

⁴ Résolution du comité général de l'UD CGT de Paris, 9 décembre 2014.

⁵ Pour plus d'informations au sujet de cette coordination, lire la brochure *À propos de l'Alliance syndicaliste (1970-1980)*, de René Berthier (No Pasaràn, 48 pages).

Rompre l'isolement : vers une nouvelle internationale ?

Le système capitaliste étant aujourd'hui essentiellement mondialisé, on ne peut concevoir sérieusement un mouvement révolutionnaire sans connexions avec les luttes sociales qui, au-delà des frontières de l'Hexagone, s'échinent aussi à refuser le fatalisme. Le mouvement ouvrier l'a toujours compris, s'efforçant d'impulser des dynamiques internationales, notamment avec la création d'organisations ambitionnant de réunir les révoltés de tous les pays. L'histoire compte plusieurs exemples, le plus important, et le plus marquant, ayant sans doute été l'Association internationale des travailleurs (fondée en 1864, plus connue sous le nom de Première Internationale) et les diverses organisations qui lui ont succédé, aujourd'hui malheureusement moribondes.

En ce début de XXI^e siècle, l'expérience la plus prometteuse a surgi en 2013 des montagnes du Sud-Est mexicain, dans l'État du Chiapas. Ce sont les rebelles zapatistes, déjà évoqués précédemment, qui l'ont lancée, sous le nom de Sexta. Voici comment la définissait le sous-commandant insurgé Marcos, alors porte-parole de l'Armée zapatiste de libération nationale (EZLN) :

« La Sexta est un appel zapatiste. Appeler n'est pas unir. Nous ne prétendons pas unir sous une direction, ni zapatiste ni de n'importe quelle autre filiation. [...] La destination est la même, mais la différence, l'hétérogénéité, l'autonomie des modalités du cheminement, sont la richesse de la Sexta, sont sa force. [...] Pour l'EZLN, être de la Sexta ne requiert pas d'affiliation, ni de cotisation, ni d'inscription sur une liste, d'original ou de copie d'une identification officielle, de reddition de comptes, d'être à la place du juge, ou du jury, ou de l'accusé, ou du bourreau. Il n'y a pas de drapeaux. Il y a des engagements et des conséquences de ces engagements¹. »

Moins rigide et formelle que d'autres tentatives d'organisation internationale, elle aspire aux rassemblements des organisations, collectifs et individus qui, de par le monde, se battent contre le capitalisme, « en bas, à gauche », c'est-à-dire en dehors des logiques partidaires et sans volonté de conquérir le pouvoir d'Etat. C'est une ambition qui peut paraître démesurée, mais elle a l'avantage de s'inscrire dans un réseau international préexistant, celui de la solidarité avec la rébellion zapatiste, mis en place dès 1994 (année du soulèvement indigène). Une rencontre a d'ailleurs déjà eu lieu, entre le 21 décembre 2014 et le 3 janvier 2015, au Mexique. Une rencontre itinérante, qui a voyagé de l'État de Mexico à celui du Chiapas, à la rencontre de communautés indigènes en résistance. Sous le nom de « Premier Festival mondial des résistances et des rébellions contre le capitalisme », cette rencontre a permis le rassemblement de près de 4 000 personnes, venues de 26 pays différents (du Mexique à la Corée du Sud, en passant par la Palestine, les Etats-Unis, la France, et bien d'autres). Communautés indigènes en rébellion, organisations et collectifs anarchistes, syndicats de combat, coopératives de production, médias alternatifs, révolutionnaires autonomes, assemblées populaires : la diversité des formes d'organisation était réelle, mais tout le monde semblait partager le même but, à savoir l'abolition du capitalisme et de l'État - l'essentiel, en somme. Cette diversité est non seulement précieuse, mais inévitable, et toute tentative de rassemblement international qui serait fondée sur l'exclusivité d'une forme d'organisation est vouée à l'échec, plus aucune ne semblant aujourd'hui prédominer. Et il serait d'autant plus regrettable de la refriser que toutes ces formes ne s'excluent pas, au contraire.

Si les différentes CNT françaises ont déjà dû adhérer à la Sexta - car elles y ont toute leur place, en tant que syndicats de combat d'inspiration libertaire —, il est bien sûr pour l'instant inenvisageable, ni même souhaitable, de faire adhérer une grande centrale syndicale en tant que telle. Pour autant, rien ne nous empêche de le faire avec les syndicats, sections syndicales et unions locales que nous animons, structures de base et de lutte par excellence. L'ouverture sur le monde que leur offrirait une telle adhésion est précieuse pour la consolidation des

¹ Sous-commandant insurgé Marcos, « La Sexta », *Eux et Nous*, Éditions de l'Escargot, 2013, pages 76-77.

luttres qu'elles mènent et pour les réflexions qu'elles sont susceptibles d'élaborer quant à un projet de société révolutionnaire et antiautoritaire. Car, plus que jamais, la nécessité de rompre l'isolement, qu'il soit professionnel ou géographique, se fait urgente. Les succès des récentes offensives du capitalisme contre nos vies ont largement reposé sur nos divisions et sur notre incapacité chronique à faire converger nos luttres, pourtant bien présentes. Il est temps pour nous, désormais, de dépasser les cadres dans lesquels nous n'avons su que trop nous enfermer et de subvertir nos quotidiens militants pour repartir à l'offensive.

Assez de recul désormais, rassemblons-nous, passons à l'attaque.

Bibliothèque Anarchiste
Anti-copyright



Guillaume Goute
POUR L'ANARCHO-SYNDICALISME
: Contre toutes les dominations
27 mai 2016

fr.theanarchistlibrary.org